AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME SUR TOUS LES TERRITOIRES

anlci

AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
*Groupement d'intérêt Public*

# AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME SUR TOUS LES TERRITOIRES

ALSACE / AQUITAINE / AUVERGNE / BOURGOGNE / BRETAGNE / CENTRE / CHAMPAGNE-ARDENNE / CORSE / FRANCHE-COMTÉ / GUADELOUPE / GUYANE / ÎLE-DE-FRANCE / LANGUEDOC-ROUSSILLON / LIMOUSIN / LORRAINE / MARTINIQUE / MAYOTTE / MIDI-PYRÉNÉES / NORD-PAS-DE-CALAIS / BASSE-NORMANDIE / HAUTE-NORMANDIE / PAYS-DE-LA-LOIRE / PICARDIE / POITOU-CHARENTES / PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / RÉUNION / RHÔNE-ALPES / NOUVELLE-CALÉDONIE /

**POUR L'ACCÈS DE TOUS À LA LECTURE, L'ÉCRITURE ET AUX COMPÉTENCES DE BASE**

# SOMMAIRE


// Édito de Marie-Thérèse GEFFROY, Présidente de l'ANLCI et d'Hervé FERNANDEZ, Directeur ..... 3

// Illettrisme, de quoi parle-t-on ? Pour en finir avec les idées reçues ..... 6

**// La prévention et la lutte contre l'illettrisme sur tous les territoires ..... 10**

- Alsace ..... 11
- Aquitaine ..... 15
- Auvergne ..... 19
- Basse-Normandie ..... 23
- Bourgogne ..... 27
- Bretagne ..... 31
- Centre ..... 35
- Champagne-Ardenne ..... 39
- Corse ..... 43
- Franche-Comté ..... 47
- Guadeloupe ..... 51
- Guyane ..... 55
- Haute-Normandie ..... 59
- Île-de-France ..... 63
- Languedoc-Roussillon ..... 67
- Limousin ..... 71
- Lorraine ..... 75
- Martinique ..... 79
- Mayotte ..... 83
- Midi-Pyrénées ..... 87
- Nord-Pas-de-Calais ..... 91
- Pays-de-la-Loire ..... 95
- Picardie ..... 99
- Poitou-Charentes ..... 103
- Provence-Alpes-Côte d'Azur ..... 107
- Réunion ..... 111
- Rhône-Alpes ..... 115
- Nouvelle-Calédonie ..... 119

// Les instances du groupement d'intérêt public «Agence nationale de lutte contre l'illettrisme» ..... 121

# édito

## NOTRE PAYS COMPTE 3 100 000 PERSONNES ÂGÉES DE 18 À 65 ANS EN SITUATION D'ILLETTRISME

Après avoir été scolarisés en France, ces hommes et ces femmes ne parviennent pas à lire, à écrire des messages simples de la vie quotidienne : une liste de courses, une consigne de travail, un panneau indicateur, un mode d'emploi, la prescription d'un médicament, les mentions figurant sur un emballage, le mot que la maîtresse a mis dans le cartable de leur enfant…

# RÉUNIR POUR MIEUX AGIR

Ceux qui sont confrontés à l'illettrisme sont d'âges très différents, présentent des profils très divers et vivent des situations familiales ou professionnelles très variées. Pour ces raisons essentielles et parce qu'il est évident qu'on peut toujours et partout prévenir et lutter contre l'illettrisme, les compétences pour le faire sont dans les faits partagées par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les partenaires sociaux et la société civile. La lutte contre l'illettrisme touche en effet dans ses divers aspects aux attributions des uns et des autres.

En créant le groupement d'intérêt public « Agence nationale de lutte contre l'illettrisme », les représentants des pouvoirs publics nationaux ont exprimé une volonté commune partagée par les responsables des collectivités territoriales et les partenaires sociaux de se réunir afin de disposer, sur le problème complexe de l'illettrisme, d'un certain nombre de données claires, de méthodes de travail et d'organisation et d'un outillage produit en commun.

## L'ACTION DE L'ANLCI COUVRE 3 DOMAINES PRIVILÉGIÉS

### 1 MESURER L'ILLETTRISME

Pour mieux connaître les personnes concernées et offrir aux décideurs une vision claire des besoins.

### 2 ORGANISER LE PARTENARIAT

Pour coordonner les décisions et les actions sur les territoires et en évaluer les impacts.

### 3 OUTILLER ET FAIRE CONNAÎTRE CE QUI MARCHE

Pour permettre à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme de changer d'échelle.

L'ANLCI ne gère donc pas de crédits d'intervention, elle ne distribue pas de moyens, elle ne fait pas à la place de ceux pour lesquels la prévention de l'illettrisme ou la mise en œuvre de solutions pour les adultes s'inscrit dans leur propre cœur de métier. Son activité comme celle de ses relais opérationnels dans les régions (les chargés de mission régionaux de l'ANLCI) est orientée vers la production de ce qui manque et peut être utile à tous pour que la prévention et la lutte contre l'illettrisme changent d'échelle.

L'ANLCI produit donc des données, des repères pour les décideurs ainsi que des outils communs pour les acteurs dans le but de renforcer l'efficacité collective, de gagner du temps et de la cohérence.

En d'autres termes, elle fournit ce que chacun ne pourrait produire seul, dans son propre champ d'intervention et met à la disposition de tous, le fruit de ce travail commun. »»»

>>> Lorsque cette nouvelle méthode de travail a été adoptée en 2001, l'ANLCI a réuni tous ceux qui agissaient contre l'illettrisme c'est-à-dire les ministères, les collectivités territoriales, les entreprises, les partenaires sociaux et la société civile afin qu'ils se mettent d'accord sur une définition commune et simple de l'illettrisme. Pour agir efficacement, pour que des solutions visibles bénéficient à ces personnes qui ont en commun de cacher ce problème d'illettrisme qui leur fait trop souvent honte, il était d'abord nécessaire de se mettre d'accord sur ce dont on parle et qui sont réellement les personnes concernées. Il fallait aussi se mettre d'accord sur le niveau au-dessus duquel on peut considérer qu'une personne est sortie de l'illettrisme.

Sans ce travail préalable indispensable, l'ANLCI n'aurait pas été en mesure de fournir à l'INSEE le module de test qui a été introduit dans l'enquête nationale Information et Vie quotidienne en 2004 pour mesurer l'illettrisme. Cette enquête a rendu visible pour la première fois l'ampleur du phénomène et l'étendue des besoins dans la population : 9 % des personnes âgées de 18 à 65 ans qui ont été scolarisées en France sont concernées par l'illettrisme. Pour permettre pour la première fois de suivre l'évolution dans le temps, l'INSEE en partenariat avec l'ANLCI réédite cette enquête et nous disposerons des données à la fin de 2012.

Dès son installation et avant même que ces données fiables sur l'illettrisme soient connues, l'ANLCI avait concentré ses efforts sur la mise en place sur tous les territoires de plans de prévention et de lutte contre l'illettrisme. C'est d'abord en prenant appui sur une méthode de travail décloisonnée, non pas fondée sur la mise en place d'un dispositif unique mais sur la réalité de la diversité des situations que connaissent les personnes en situation l'illettrisme que les chargés de mission régionaux de l'ANLCI épaulés par l'équipe nationale ont invité tous les services de l'État en région ainsi que les collectivités territoriales à s'entendre sur un diagnostic partagé de la situation sur leur territoire et à définir des priorités d'action sous l'égide des Préfets de région, des Recteurs et des Présidents des Conseils régionaux.

La nécessité de mieux identifier et de fédérer toutes les énergies pour faire reculer l'illettrisme avait été clairement mise en évidence lors du premier « État des Lieux de la lutte contre l'illettrisme dans les régions » qui avait été réalisé et largement diffusé par l'ANLCI dès 2004.

À cette époque, il s'agissait d'apporter des réponses aux questions suivantes : quels sont les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les partenaires sociaux et la société civile pour lutter contre l'illettrisme ? Comment les politiques régionales de lutte contre l'illettrisme s'organisent-elles ?

**Depuis cette date, sous l'impulsion de l'ANLCI et de tous ses partenaires, la lutte contre l'illettrisme a connu de profonds changements :**

- Toutes les régions se sont engagées dans la formalisation d'un plan régional, ce qui a permis d'introduire des mesures contre l'illettrisme dans les Contrats de plans régionaux de développement de la formation professionnelle (CPRDFP) ;
- La prévention de l'illettrisme est devenue une préoccupation majeure dont il est aujourd'hui plus facile de parler parce que l'on sait ce qu'elle recouvre ;
- Les données sur l'illettrisme, sur le profil des personnes concernées, sur leur situation par rapport à l'emploi sont désormais disponibles et des déclinaisons de l'enquête nationale IVQ ont été réalisées dans certaines régions ;
- Les partenaires sociaux, les branches professionnelles et leurs relais opérationnels, les OPCA, ont fait de la lutte contre l'illettrisme une de leurs priorités d'action et ont mobilisé des crédits très importants pour développer la formation de base ;
- Avec l'aide du fonds social européen, l'ANLCI a pu réaliser un travail d'identification des bonnes pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur tout le territoire métropolitain et outre-mer, les a formalisées et a contribué à diffuser largement les outils et les solutions qui ont fait leur preuve afin d'aider ceux qui se demandent comment réussir leurs actions contre l'illettrisme sans avoir besoin de toujours tout réinventer partout ;
- Des expérimentations sociales ont permis d'évaluer de nouvelles solutions comme les Actions Éducatives Familiales ou les conditions de prise en charge de l'illettrisme dans les centres de formation d'apprentis. La généralisation et le partage de ces bonnes pratiques est maintenant envisageable.

# édito



Pour permettre à tous de mieux prendre connaissance des changements majeurs survenus au cours des dix dernières années, nous avons pris l'initiative en même temps que nous vous proposons dans cet état des lieux 2012 une photographie réactualisée de la lutte contre l'illettrisme en France, de reconduire le premier état des lieux publié en 2004.

Le nouvel état des lieux 2012 ainsi mis à la disposition des décideurs met en évidence les avancées : pour la première fois en 2011, le nombre de personnes bénéficiant d'une action de formation pour sortir de l'illettrisme chaque année a augmenté de manière significative, marquant un basculement dans le recul de l'illettrisme. Estimé à 60 000 personnes bénéficiaires en 2004, il s'établit à près de 100 000 en 2011. Mais ce nouvel état des lieux souligne aussi les domaines dans lesquels nous devons encore progresser. En dépit d'une meilleure organisation de l'action, d'initiatives nombreuses, le nombre de personnes qui bénéficient de solutions pour sortir de l'illettrisme reste en effet en deçà du nombre de personnes réellement concernées par l'illettrisme.

Mais aujourd'hui si chacun veut bien prendre le temps de prendre connaissance de ce qui existe, de ce qui est disponible, de ce que font les autres, nous avons les moyens de faire en sorte que la prévention et la lutte contre l'illettrisme changent vraiment d'échelle dans notre pays.

Il faut continuer à sensibiliser le plus grand nombre sur ce phénomène important qui a la particularité de rester caché, d'être invisible. Il faut continuer inlassablement à faire connaître la réalité de ce que vivent les personnes qui sont confrontées au quotidien à l'illettrisme, la réalité de leurs motivations, de leurs projets mais aussi la réalité des difficultés qu'elles rencontrent pour avoir simplement accès aux droits élémentaires qui sont les leurs pour en sortir.

Et pour passer du déni à l'action, il faut adopter un message résolument positif, montrer que l'on peut réapprendre et progresser à tous les âges de la vie. L'illettrisme n'est pas une fatalité, c'est une situation que l'on peut prévenir et éviter, c'est une situation de laquelle on peut sortir.

Aujourd'hui des informations claires sont disponibles, accessibles, des solutions efficaces existent pour prévenir et faire reculer l'illettrisme, pour que chacun dans notre pays maîtrise la base de la base et puisse aller plus loin, c'est l'action qu'il faut multiplier et développer ensemble, réunir pour mieux agir pour que tous ceux qui en ont besoin osent prendre avec confiance le risque de réapprendre.

**Lyon, le 22 juin 2012**

**Marie-Thérèse GEFFROY**
**Présidente**
**du Conseil d'Administration**

**Hervé FERNANDEZ**
**Directeur**

# QUEL EST LE PROBLÈME À RÉSOUDRE ?

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

**// Pour un adulte qui a été scolarisé**
Il s'agit de réapprendre, de renouer avec les savoirs de base : c'est **la lutte contre l'illettrisme**.

**// Pour un adulte qui n'a jamais été scolarisé**
Il s'agit d'apprendre : c'est **l'alphabétisation**.

**// Pour un étranger qui arrive en France**
Il s'agit d'un problème linguistique : c'est **l'apprentissage du français langue étrangère**.

Lutter contre l'illettrisme, c'est permettre à tous, à tous les âges de la vie, de réacquérir, de consolider la base de la base pour une émancipation personnelle, professionnelle, citoyenne et durable.

Un socle fonctionnel qui regroupe les compétences de base : lecture, écriture, calculs nécessaires pour faire face, de manière autonome, à des situations simples de la vie courante (situations de la vie sociale, familiale, professionnelle, citoyenne) : circuler, faire ses courses, prendre un médicament, utiliser un appareil, suivre la scolarité de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre, retirer de l'argent d'un distributeur automatique, lire un schéma, une consigne de travail ou de sécurité, un planning des horaires de travail, calculer des quantités, communiquer avec son entourage au travail (clients, collègues, etc…).

## COMBIEN DE PERSONNES SONT CONCERNÉES EN FRANCE ?

**Pour la première fois depuis 2005, nous disposons de chiffres fiables.**

### REPÈRES

// L'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne) 2004-2005 a été réalisée par l'INSEE en partenariat avec l'ANLCI, sur les 18-65 ans (échantillon 10 000 personnes).

// La population entre 18 et 65 ans représente 37 millions de personnes : 90 % d'entre elles, soit 34 millions, ont été scolarisées en France.

// 3 100 000 personnes, soit 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France, sont en situation d'illettrisme.

// Les chiffres de la JDC (journée défense citoyenneté) : 4,8 % des jeunes de 17 ans sont en situation d'illettrisme (JDC 2011, Ministère de la Défense).

### PERSPECTIVES

L'enquête IVQ fait l'objet d'une réédition depuis fin 2011. Les résultats de cette nouvelle enquête seront disponibles début 2013 et pourront être comparés à ceux de l'édition initiale car les mêmes outils de mesure de l'illettrisme (module ANLCI) ont été utilisés.

# L'ILLETTRISME : UN PROBLÈME MAJEUR

## L'ENQUÊTE IVQ 2004-2005 A PORTÉ SUR LA POPULATION ÂGÉE DE 18 À 65 ANS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (37 MILLIONS DE PERSONNES)

// 12 % de la population âgée de 18 à 65 ans sont en grande difficulté avec l'écrit soit 4,5 millions de personnes.

// Les 2/3, soit 3,1 millions, ont été scolarisés en France et sont en situation d'illettrisme.

## EN SAVOIR PLUS SUR LES PERSONNES ILLETTRÉES :

### QUEL EST LEUR ÂGE ? OÙ VIVENT-ELLES ? QUE FONT-ELLES ? QUELLE LANGUE UTILISAIENT-ELLES DANS LEUR ENFANCE ?

**• Sur les 3 100 000 personnes concernées :**

// 53 % ont plus de 45 ans.

// Les femmes représentent 41 %, les hommes 59 %.

// 49 % vivent dans des zones rurales ou faiblement peuplées soit 1 500 000 personnes.

// 10 % vivent dans les zones urbaines sensibles (ZUS) mais le pourcentage d'illettrés est de 18 % dans les ZUS.

// 74 % parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans.

// 57 % travaillent, soit près de 1 700 000 personnes ; 5 % sont bénéficiaires des minima sociaux mais 26 % des allocataires des minima sociaux sont illettrés.

**• 8 % de ceux qui sont dans l'emploi et 15 % des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme.**

## DES CHIFFRES QUI VONT À L'ENCONTRE DES IDÉES REÇUES

// L'illettrisme n'est pas le problème exclusif des jeunes. Il touche toutes les classes d'âge et surtout les plus de 45 ans et les problèmes s'amplifient avec l'âge.

// L'illettrisme n'est pas le problème exclusif des quartiers urbains, il concerne tous les territoires : seulement 10 % des illettrés vivent dans les ZUS mais dans ces quartiers le taux d'illettrisme est deux fois plus élevé que dans la population générale, ce qui renforce la nécessité d'y conduire des actions fortes de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

// L'illettrisme ne concerne pas que les exclus. Plus de la moitié des personnes confrontées à l'illettrisme ont un emploi.

// Illettrisme et immigration ne se confondent pas : plus des 3/4 des illettrés parlaient uniquement le français à la maison à 5 ans.

// La lutte contre l'illettrisme ne doit pas être confondue avec la politique linguistique en faveur des migrants : c'est une composante essentielle de la formation tout au long de la vie.

## L'ILLETTRISME, UN PROBLÈME À RÉSOUDRE COLLECTIVEMENT

// Les chiffres sont impressionnants.

// Le problème posé à notre société est très important et complexe. Il touche des personnes de tous les âges dans des situations très différentes. C'est pourquoi aucune institution ne peut à elle seule apporter les solutions adaptées à tous. Il faut faire appel à toutes les ressources : éducatives, sociales, culturelles, économiques et bien évidemment aux responsables de ces politiques pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

// Pour permettre à chacun d'agir le plus efficacement possible dans son cœur de métier, les instances de l'ANLCI se sont accordées sur un cadre national de référence (septembre 2003). »»»

# AGIR ENSEMBLE DANS LA DURÉE, AVEC PRAGMATISME

»»

## AGIR SUR TOUS LES FRONTS

// **Prévenir l'illettrisme : dès la petite enfance,** pour que les tout-petits se familiarisent avec les livres, à l'âge de l'apprentissage de la lecture pour que les enfants réussissent cette première phase d'acquisition, pour qu'ils se sentent en confiance et progressent ensuite régulièrement et pour que les familles puissent mieux les accompagner tout au long de la scolarité pour éviter les décrochages et aider les adolescents en difficulté à renouer avec l'écrit.

// **Agir contre l'illettrisme pour aider les jeunes à réussir** leur insertion professionnelle : il s'agit d'offrir aux jeunes une nouvelle chance d'accéder à la pratique de la lecture, de l'écriture et du calcul, condition d'une insertion réussie.

// **Agir contre l'illettrisme pour sécuriser les parcours professionnels** des plus fragiles : il s'agit de donner aux adultes salariés ou demandeurs d'emploi confrontés à ce problème les moyens d'être plus autonomes pour faire face à des changements, réussir une évolution professionnelle, conserver leur emploi ou en trouver un nouveau.

// **Agir contre l'illettrisme pour rendre effectif l'accès de tous aux droits :** il s'agit de faciliter la capacité à être autonome dans les démarches de la vie quotidienne (accès aux soins, à la culture, aux formalités administratives…).

## L'ANLCI rassemble, mobilise, organise

L'ANLCI a pour vocation d'organiser le partenariat au niveau national et territorial dans tous les champs d'action que recouvre la lutte contre l'illettrisme : prévention, éducation, formation des adultes, monde du travail et de l'entreprise, insertion, action sociale, culture.

### Au niveau national

Le conseil d'administration réunit ministères, organismes publics, collectivités, entreprises et partenaires sociaux pour décider des orientations. Le comité consultatif représente la société civile et rassemble tous ceux qui ont une part à prendre dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : organisations familiales et parents d'élèves, organisations professionnelles, syndicats et consulaires, associations et institutions associées.
Le comité scientifique et de l'évaluation apporte l'appui et la vision de formateurs, chercheurs et experts (voir la composition des instances de l'ANLCI page 121).

### Au niveau territorial

Dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration, en prenant appui sur l'équipe nationale, sur le cadre national de référence et sur l'évaluation de l'illettrisme, les chargés de mission régionaux de l'ANLCI élaborent, mettent en œuvre et assurent le suivi des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme afin de mettre en cohérence l'action de l'État, de ses agences associées, des collectivités territoriales, de la société civile et des acteurs de l'économie.

En faisant connaître et partager le diagnostic régional, les objectifs stratégiques de l'action publique en région, les moyens mobilisés pour prévenir et lutter contre l'illettrisme à tous les âges de la vie, ces plans régionaux mobilisent dans la durée et de manière opérationnelle l'ensemble des acteurs.

## L'ANLCI informe, mutualise et outille

Face aux problèmes qui se posent, des réponses concrètes existent. Un peu partout sur le terrain, des intervenants développent des modes d'action efficaces pour répondre à la diversité des difficultés et des situations des personnes illettrées. Les trouver c'est possible, les faire partager, c'est indispensable et plus productif que d'imaginer sans cesse de nouveaux dispositifs coûteux et complexes.

L'ANLCI utilise son forum permanent des pratiques pour faire connaître et partager les pratiques qui réussissent, dans tous les domaines de la lutte contre l'illettrisme, mutualiser et valoriser ce qui marche, développer des processus de professionnalisation afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des actions.

L'ANLCI utilise aussi son forum pour rapprocher ceux qui agissent, ceux qui décident et ceux qui sont directement concernés et permettre ainsi à la lutte contre l'illettrisme de changer d'échelle.

# LE CHEMIN PARCOURU EN 10 ANS

## METTRE EN PLACE UN CADRE FAVORABLE POUR L'ACTION

2001 2004

### Construction des bases

### Enquête Information et Vie Quotidienne

### État des lieux repères 2002-2003 et Installation du réseau en région des chargés de missions de l'ANLCI

## MESURER ORGANISER OUTILLER

2006

- Exploitation de l'enquête IVQ (2006), régionalisation des enquêtes et mise à disposition d'informations sur les besoins auprès des décideurs
- Contractualisation sur des objectifs et des moyens en région : le déploiement des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- Mise à disposition des outils pour agir « mieux » et « plus » : le Forum Permanent des Pratiques
- Signature des accords cadres pour amplifier l'action et accompagner les grands réseaux en les outillant

## CHANGER D'ÉCHELLE

APRÈS 2012

- Renouvellement d'IVQ 2012
- Extensions régionales d'IVQ 2012
- Évaluation des plans
- Essaimage des bonnes pratiques
- Réédition de l'état des lieux de la lutte contre l'illettrisme en région
- Démarche structurante pour la qualité de l'offre
- Collaborations clarifiées et structurées

# AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME SUR TOUS LES TERRITOIRES

**ALSACE / AQUITAINE / AUVERGNE / BOURGOGNE / BRETAGNE / CENTRE / CHAMPAGNE-ARDENNE / CORSE / FRANCHE-COMTÉ / GUADELOUPE / GUYANE / ÎLE-DE-FRANCE / LANGUEDOC-ROUSSILLON / LIMOUSIN / LORRAINE / MARTINIQUE / MAYOTTE / MIDI-PYRÉNÉES / NORD-PAS-DE-CALAIS / BASSE-NORMANDIE / HAUTE-NORMANDIE / PAYS-DE-LA-LOIRE / PICARDIE / POITOU-CHARENTES / PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / RÉUNION / RHÔNE-ALPES / NOUVELLE-CALÉDONIE /**

Cet état des lieux, piloté par Armelle DELAMPLE, chargée de mission nationale de l'ANLCI, a été réalisé avec l'appui du cabinet Euréval, grâce à la collaboration des chargés de mission régionaux de l'ANLCI.



Crédits photos : ANLCI, Quand les livres relient, Livres passerelle, les 3 ours, Entre Prise et images, ministère des Affaires étrangères, Conseil régional Guadeloupe, Médiathèque de Creil, Fotolia.com, istock.com, x / Conception/réalisation : www.pamplemousse.com

# ALSACE

**1,8** million d'habitants
(données INSEE de 2010)

**2,8%**
de la population française

**BAS-RHIN**
**HAUT-RHIN**

« UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE SUR LE TERRITOIRE AU SERVICE DE LA SÉCURISATION DES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Valérie BEPOIX**

Adjointe au chef du Pôle 3E de la DIRECCTE Alsace, elle assure le pilotage institutionnel de la mission, elle est appuyée sur le plan opérationnel par Shiva PARSAEE, chargée de mission compétences clés au Crapt-Carrli.

**valerie.bepoix@direccte.gouv.fr**

Avec l'appui de Shiva PARSAEE au CRAPT-CARRLI
4, rue de Sarrelouis - 67000 STRASBOURG
**shiva.parsaee@ac-strasbourg.fr**
**Tél. 03 88 15 43 16**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du CRAPT-CARRLI :
**http://crapt-carrli.gip-fcip-alsace.fr**
**Tél. 03 88 23 83 23**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon l'extrapolation des résultats d'IVQ réalisée par l'INSEE Alsace, 10% de la population âgée de 18 à 65 ans est en situation d'illettrisme, soit 99 400 personnes.

Les hommes rencontrent plus de difficultés que les femmes.

Selon les données de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) de 2011, 4,1% des jeunes sont repérés en situation d'illettrisme (soit 853 jeunes).

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN ALSACE

La mission régionale de lutte contre l'illettrisme est aujourd'hui portée par la DIRECCTE. Elle bénéficie d'un appui opérationnel pour la mise en œuvre des actions du plan assuré par une chargée de mission compétences clés du CRAPT-CARRLI.

Le Centre ressources illettrisme (CRAPT-CARRLI) est une interface entre les institutions et les actions de terrain. Il apporte un appui technique à la chargée de mission régionale pour le suivi et la mise en œuvre des actions inscrites au plan, il professionnalise les acteurs intervenant dans le domaine des savoirs de base, il propose un appui pédagogique aux acteurs et structures intervenant sur les savoirs de base. Il anime des projets favorisant la mise en réseau des organismes de formation et des associations. Il s'adresse principalement aux acteurs de l'insertion, de la formation, aux accompagnateurs et bénévoles…

Le centre ressources illettrisme peut s'appuyer sur d'autres centres de ressources pour développer ses actions : ORIV (observatoire régional intégration ville). Il peut aussi s'appuyer sur l'INSEE régionale.

Il travaille également en lien avec la plateforme de positionnement et d'orientation « Escal », dans le Bas-Rhin et le CIDF, la plateforme d'accueil et d'orientation des publics dans le Haut-Rhin.

2

## LE PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La région Alsace a été une des premières régions à se doter d'un plan régional en 2005. Le deuxième plan régional pour l'accès aux compétences de base a été signé en 2009. Ce plan vient à échéance et un avenant sera signé au deuxième semestre 2012.

La structure du plan régional a été jugée toujours actuelle et pertinente par les différents partenaires impliqués. C'est pour cela que le choix d'un avenant au plan a été retenu. Cependant l'architecture va être retravaillée afin de pouvoir apporter plus de précisions dans la description des actions.

Le mode de pilotage évolue également : l'animation du plan régional était rythmée par 2 à 3 comités de pilotages annuels, le nouveau plan sera animé par 2 comités techniques thématiques et par un comité de pilotage annuel afin que les acteurs aient plus d'opportunités d'échanges sur des objectifs plus resserrés.

La finalité du plan reste « sécuriser les parcours professionnels et concourir au développement économique de la région ». Cette priorité s'articule autour de deux axes : « améliorer le niveau de maîtrise des compétences de base à l'issue de la formation initiale » et « optimiser les parcours de formation et contribuer au développement économique ».

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

## Axe A : Améliorer le niveau de compétences de base à l'issue de la formation initiale

- Agir sur l'environnement extra-scolaire de l'enfant ou de l'adolescent afin de préparer, consolider et donner sens à l'acquisition des compétences de base.

  De 2009 à 2011, le Conseil général du Bas-Rhin a soutenu les actions de promotion de la lecture dans les lieux extra-scolaires, mettant l'accent sur les aspects éducatifs et culturels.

  Le comité départemental d'accompagnement à la scolarité a financé des actions d'accompagnement à la scolarité, apportant de l'aide aux devoirs mais aussi une ouverture culturelle et un soutien à la parentalité. La formation et la sensibilisation des acteurs de l'accompagnement à la scolarité, salariés et bénévoles, a également été prise en charge par le Conseil général du Bas Rhin. Pour le plan 2012-2015 les Conseils généraux sont engagés dans la formalisation et la mise en place de nouvelles actions.

- Accompagner l'acquisition des compétences de base des enfants ou adolescents en difficulté dans les apprentissages, en cours de formation, pour prévenir le décrochage scolaire.

  Le plan régional prend appui sur l'action de l'Éducation nationale : il articule les actions de prévention de l'illettrisme avec le projet académique 2012-2015. L'objectif 2 du projet académique est d'« assurer l'équité scolaire par un parcours personnel de réussite éducative » et l'objectif 3 est de « contribuer à l'insertion dans la société par la maîtrise des codes sociaux, langagiers et culturels ».

  Pour prévenir les situations d'illettrisme, l'Éducation nationale s'attache à améliorer le suivi des élèves et à mieux cibler l'aide personnalisée en mettant en place des commissions d'harmonisation entre les écoles primaires et les collèges. Une action de sensibilisation des enseignants pour mieux accompagner les élèves en difficulté au collège est menée par des inspecteurs d'académie.

  Le Conseil régional et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts organisent cet accompagnement pour les élèves de l'enseignement agricole dans les lycées professionnels ou les centres d'apprentis. Après une phase d'expérimentation d'un dispositif de remédiation pour les apprentis en difficulté avec les savoirs de base afin de prévenir les ruptures de parcours, les pilotes de l'action ont fait le choix d'organiser l'essaimage des actions de remédiation.

  Lors de la phase 2 du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI, la région s'est engagée sur la thématique de l'accompagnement à la scolarité et la prévention de l'illettrisme. Les activités des dispositifs d'accompagnement à la scolarité s'inscrivent dans le champ de la prévention de l'illettrisme, en insistant sur le caractère éducatif et culturel de ces activités visant à donner aux enfants le goût d'apprendre et la capacité à le faire comme le préconise le cadre national de référence de l'ANLCI.

  Des actions de repérage et de remédiation sont également mises en place pour les jeunes en difficulté avec les savoirs de base dans le cadre des plateformes de décrochage scolaire.

## ZOOM

### L'ESPACE RESSOURCES ET COMPÉTENCES (ERC) - AFPA

Lors des phases d'accueil, d'information, d'orientation, les professionnels de l'AFPA repèrent les personnes pour lesquelles le projet professionnel est validé, mais qui risquent de se trouver en difficulté pour réussir leur parcours.

Ces personnes rentrent en formation, malgré les difficultés repérées, mais se voient proposer un programme individualisé de développement des compétences de base et/ou un apprentissage du français. Le formateur de l'Espace Ressources et Compétences construit avec le formateur métier, un programme d'appui adapté et centré sur le « métier cible » à partir du Référentiel de la formation et des compétences attendues.

### QUE DEVIENNENT LES PERSONNES ACCUEILLIES DANS L'ESPACE RESSOURCES ET COMPÉTENCES ?

**Suite des parcours par rapport à l'emploi**

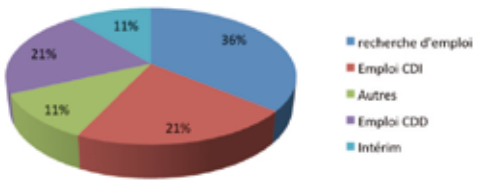


**Suite de parcours par rapport à la formation**

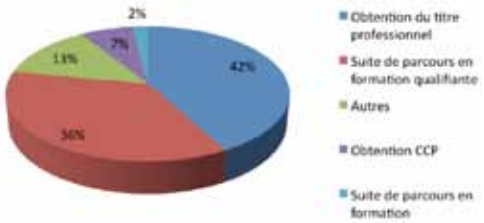

## Axe B : Optimiser les parcours de formation et contribuer au développement économique

- Contribuer à la construction de parcours d'acquisition des compétences de base pour les demandeurs d'emploi.

Construire des parcours de formation appropriés nécessite au préalable de repérer les situations d'illettrisme. Pour cela il est nécessaire d'outiller les structures d'accueil pour repérer, mobiliser et accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

Le CRAPT-CARRLI forme et outille les acteurs afin de repérer et d'accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers la formation. La formation territorialisée à destination des conseillers socio professionnels a permis de former 104 acteurs : des conseillers socioprofessionnels, des travailleurs sociaux, des formateurs afin de mieux repérer les personnes en situation d'illettrisme.
Il s'agit d'une action territorialisée qui permet des échanges entre les acteurs du même territoire sur les problématiques de l'illettrisme. L'intervention concrète porte sur l'analyse des situations rencontrées. Cette formation est financée par la DIRECCTE et animée en partenariat avec la Région Alsace.

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire (DISP) et l'Éducation nationale pilotent une action visant à prévenir les abandons de formation des détenus repérés en situation d'illettrisme en les mobilisant grâce à des actions culturelles, comme des ateliers d'écriture ou la participation à un concours de bande dessinée.

- Contribuer à la construction de parcours d'acquisition des compétences de base pour les salariés.

L'Alsace porte tout particulièrement le souci de la formation des salariés afin de sécuriser le parcours de ceux qui ne maîtrisent pas les compétences de base, à la fois en menant des actions de sensibilisation des acteurs clés du monde de la formation en entreprise, mais aussi en accompagnant les projets des salariés.

Une expérimentation menée par le CRAPT CARRLI avec une entreprise alsacienne sur des stratégies de communication pour la sensibilisation et la mobilisation des salariés afin de les motiver et de les faire entrer en formation est en phase d'essaimage.

Une action de sensibilisation des partenaires sociaux est co-conduite par le Conseil régional et la DIRECCTE afin de mieux repérer et accompagner les salariés en difficulté avec les savoirs de base. Un projet d'élaboration d'un guide de repérage et d'accompagnement des salariés en situation d'illettrisme en entreprise est en cours.

Lors de la troisième phase du Forum permanent des pratiques, l'Alsace a choisi la thématique de l'évolution professionnelle, en travaillant sur le projet Tremplin : de la demande de formation des salariés à la mise en œuvre de solution partenariale. Le kit a été conçu à partir de ce projet, autour de 3 objectifs généraux (employabilité des salariés, sécurisation des parcours des salariés en situation d'illettrisme, et compétitivité des entreprises) ; il s'adresse à tous salariés cherchant à développer leurs compétences de base en situation de travail.

## 4
## UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le Plan est en cohérence avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2014 - Enjeu 3 *« Garantir la possibilité d'évoluer, d'enrichir ses compétences, de construire et de sécuriser son parcours professionnel tout au long de sa vie ».*
Objectif 13 : *« Motiver les personnes en situation d'illettrisme à rejoindre les formations ».*

- Au niveau régional, le Plan régional s'articule avec le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) 2010-2012.
La fiche 1.4 *« Promouvoir la langue française à visée professionnelle »* vise le partenariat avec les acteurs du plan (Direccte, Conseil régional, OPCA, organismes de formation, entreprises) pour une meilleure maîtrise de la langue française et une meilleure intégration professionnelle.

# AQUITAINE

**3,26** millions d'habitants
(données INSEE de 2011)

**5%**
de la population française

**DORDOGNE**
**GIRONDE**
**LANDES**

**LOT-ET-GARONNE**
**PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

« CONSTRUIRE UN PARTENARIAT RÉGIONAL POUR ORGANISER UNE ACTION COMMUNE. »

## CHARGÉ DE MISSION RÉGIONAL DE L'ANLCI

**Bernard DEBARS**

Désigné à temps partiel par le Préfet de région depuis novembre 2011, placé auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

**DRJSCS**
7, boulevard Chaban-Delmas - 33525 BRUGES
**Bernard.DEBARS@drjscs.gouv.fr**
**Tél. 05 56 69 38 58**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du CLAP/CRI Aquitaine :
**www.clap-so.org**
**Tél. 05 57 01 56 90**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

- Selon une estimation réalisée à partir des résultats de l'enquête nationale INSEE/IVQ de 2004-2005 :
  - // 12 % de personnes âgées entre 18-65 ans et ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme en Aquitaine (soit 200 000 personnes).
- Parmi ces personnes en situation d'illettrisme :
  - // Plus de la moitié a plus de 45 ans.
  - // 49 % sont des hommes (contre 59 % en France métropolitaine).
  - // 56 % ont un emploi, 7 % sont demandeurs d'emploi (11 % en France métropolitaine), 1 % en formation ou en inactivité (9 % en France métropolitaine), 11 % sont au foyer (8 % en France métropolitaine) et 12 % sont retraités (14 % en France métropolitaine).
  - // 60 % utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans.

En 2011, 3,6% soit 1297 jeunes, sont repérés en situation d'illettrisme, la moyenne nationale étant de 4,8 % (données Journée Défense Citoyenneté (JDC)).

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN AQUITAINE

La DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) assure la gestion administrative de la mission régionale, sous l'autorité du préfet.

Le chargé de mission régional de l'ANLCI a pour principale mission la réalisation de l'état des lieux de l'illettrisme en Aquitaine en vue de l'élaboration concertée d'un plan régional. Cette démarche est réalisée également dans une volonté de développer les partenariats autour des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. L'élaboration de ce travail se fait dans une collaboration étroite entre l'État et le Conseil régional. Une fois le plan régional constitué, le chargé de mission assurera l'animation et la coordination des différents acteurs autour de celui-ci.

Le Centre Ressources Illettrisme (CRI) en Aquitaine a été créé dans les années 90. Il est animé par le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP Sud-Ouest). Il est financé par la DIRECCTE, le Conseil régional et la DRJSCS, institutions qui s'appuient sur les informations produites par le CRI.

Le Centre Ressources offre un appui méthodologique aux partenaires institutionnels, notamment par le repérage des actions sur le territoire : un répertoire par département, bassin d'emploi et ville est disponible sur son site internet. Il assure l'animation du dispositif Compétences clés de la DIRECCTE et de manière plus large, il crée et diffuse des outils pour le suivi des actions financées par les différents acteurs institutionnels. Environ 200 structures sont suivies dans ce cadre. Un appui méthodologique est aussi réalisé auprès des acteurs (OPCA* et entreprises, opérateurs, organismes de formation), notamment pour la professionnalisation des acteurs de terrain. En 2011, environ 90 jours de formation ont été assurés, financés principalement par le Conseil régional. L'ensemble des agences de Pôle Emploi de la région Aquitaine a bénéficié d'actions de sensibilisation en 2011, auprès de 479 agents en application de l'accord cadre conclu entre Pôle Emploi, l'ANLCI et le Ministère de l'emploi.

Une autre mission du Centre Ressources Illettrisme est la mise à disposition de tous de ressources documentaires et d'informations diverses. Treize espaces documentaires existent au niveau départemental, déployés au sein de partenaires associatifs. En Gironde, ces espaces se situent au sein d'associations dans les bassins d'emploi.

Le Centre Ressources Illettrisme assure également une veille technique et pédagogique à travers son site internet et sa revue trimestrielle « Vues sur cours ». Il organise chaque année une réunion thématique avec la production d'un outil. Un site internet « portail d'animation lutte contre l'illettrisme - compétences clés – intégration » est en cours de construction. Le Centre Ressources Illettrisme participe également aux groupes de travail pour l'élaboration des politiques sur le territoire (ex. Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées, plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme).

La mission régionale et le Centre Ressources Illettrisme en Aquitaine travaillent en étroit partenariat. Le Centre Ressources Illettrisme a un rôle de conseil auprès du chargé de mission régional de l'ANLCI. Ce dernier s'appuie sur les ressources et l'expertise du Centre Ressources Illettrisme pour impulser la politique et la dynamique sur le territoire.

2

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES EN RÉGION POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le premier plan régional est actuellement en cours d'élaboration. Trois commissions thématiques ont été créées autour des actions existantes ou à mettre en œuvre auprès de trois publics cibles : les moins de 16 ans, les 16-25 ans et les plus de 25 ans (salariés et demandeurs d'emploi). Ces groupes de travail sont co-pilotés par l'État et le Conseil régional, et le Rectorat dans le cadre du Contrat de Plan pour le développement régional des formations professionnelles (C.P.R.D.F.P.).

* OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

En Aquitaine, la lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans des dispositifs de droit commun, mais également dans des actions spécifiques développées par les bénévoles et les permanents des associations auprès desquels les personnes en situation d'illettrisme se rapprochent avec plus de facilité.

Le dispositif « Accès aux Compétences Clés » de la DIRECCTE, mis en œuvre depuis avril 2010 a remplacé les actions de remise à niveau dans les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) et le programme IRILL*. Il cible les personnes en recherche d'emploi souhaitant acquérir les compétences clés nécessaires à leur insertion professionnelle. Le dernier bilan réalisé de ce dispositif après sa première année de fonctionnement montre que, toutes compétences clés confondues, le public bénéficiaire est pour plus de la moitié âgé entre 35 et 55 ans (57 %) et est majoritairement féminin (74 %). Les niveaux de formation des apprenants à l'entrée du dispositif est pour 85 % des cas niveau V ou infra. À l'issue de leur parcours, près de la moitié des bénéficiaires réussissent à avoir accès à l'emploi ou à une formation qualifiante.

Le dispositif de la DIRECCTE permet difficilement d'identifier le public en situation d'illettrisme, ne disposant pas d'indicateurs ciblés pour cette thématique. L'accès effectif à ce dispositif par des personnes en situation d'illettrisme est souvent questionné. En réponse à cette question, la DIRECCTE envisage l'ouverture de la prescription aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et l'instauration de comités de pilotage territoriaux sous l'égide des sous-préfets pour renforcer la synergie entre les acteurs locaux.

Depuis 2000, le Conseil régional a développé une offre de formation sur le territoire à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi. Dans un premier temps, des ateliers de formation de base ont été mis en place ainsi que des formations de remise à niveau. Ensuite, une restructuration a eu lieu laissant place au dispositif Compétences clés. Ce dispositif vise un domaine de compétences plus large, avec quatre niveaux de formation (dont acquisition et perfectionnement). Il est renouvelé par marché public tous les 2 ans. En 2011, 2380 personnes ont bénéficié de ce parcours, soit 665 600 heures de formation dans 23 lots géographiques. Ce dispositif se différencie de celui de la DIRECCTE, car il propose une rémunération pour les apprenants.

Les mêmes organismes de formation peuvent répondre aux deux marchés. Une coordination entre le dispositif du Conseil régional et celui de la DIRECCTE est en cours. Le Conseil régional soutient par ailleurs les plateformes d'orientation et de diagnostic à Agen et à Bordeaux pour le repérage et l'orientation des publics en situation d'illettrisme. Ces plateformes sont co-financées par les collectivités locales (départements et communes) ainsi que l'État. Ces structures assurent une fonction d'évaluation entre le prescripteur (Pôle Emploi, missions locales et Cap emploi) et les organismes de formation. La fréquentation de ces plateformes est en constante augmentation. (près de 2 000 personnes en 2011).

La mission régionale a développé des partenariats avec les OPCA prenant appui sur les accords-cadres signés au niveau national par l'ANLCI. L'action des OPCA sur les territoires a été encouragée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), grâce auquel 29 projets nationaux d'acquisition du « socle commun de connaissances et de compétences » portés par 23 OPCA et 6 OPACIF ont été financés. Ces actions visent des salariés peu qualifiés, des personnes en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas les savoirs de base. Parmi ces organismes, on trouve AGEFOS PME, OPCA transports, OPCAIM, OPCALIA, Uniformation, AGEFAFORIA, Opcalia branche propreté, FAFIH et Constructys. »»»

## ZOOM

### LIRE ET FAIRE LIRE

La Ligue de l'enseignement porte l'association Lire et faire lire en tant que membre fondateur. Lire et faire lire promeut la lecture « plaisir » en intervenant dans les écoles maternelles et primaires, pendant 45 minutes pour lire des albums de jeunesse, soit pendant le temps de la classe, soit pendant la pause déjeuner. Les bénévoles sont des personnes de plus de 50 ans, qui ont bénéficié d'une formation organisée par la Ligue de l'enseignement qui leur apprend à lire à voix haute et propose des sélections d'ouvrages de jeunesse. Dans la région, 470 bénévoles interviennent auprès de 10 000 enfants environ pour leur donner le goût de la lecture, favorisant la prévention de l'illettrisme pour les enfants les plus éloignés du livre.

Cette action inter-générationnelle bénéficie autant aux enfants dans le cadre du partage du plaisir, qu'aux bénévoles eux-mêmes qui, au-delà de l'action, grâce à l'animation pilotée par la Ligue de l'enseignement se rencontrent et créent une unité du réseau. La permanence des bénévoles dans l'activité montre le succès de l'action, succès partagé par les enfants qui sont nombreux à venir à ces activités quand elles se déroulent en dehors des heures de classe.

* IRILL : Insertion, Réinsertion, Lutte contre l'Illettrisme

>>> Dans le cadre du Forum permanent des pratiques (FPP) de l'ANLCI, un travail sur l'« Identification des difficultés de maîtrise des savoirs de base et accompagnement des jeunes par les missions locales » a été mené en région Aquitaine en 2007 et sur l'« Insertion professionnelle des personnes en situation d'illettrisme en zone rurale » en 2008-2010 (documents téléchargeables sur le site de l'ANLCI). La dynamique créée pour la capitalisation des actions dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques permet des échanges entre les acteurs souvent isolés travaillant sur des thématiques communes.

Le Rectorat de l'académie de Bordeaux a mis en place depuis six ans une mission de prévention de l'illettrisme. Pilotée par une inspectrice d'académie, elle a notamment développé les formations spécifiques suivantes : une trentaine de stages de proximité par an assurés par une équipe pluridisciplinaire de formateurs qui intervient dans les établissements du second degré qui en font la demande.
Cette équipe intervient depuis six ans sur le territoire et forme autour de différentes thématiques, telle « la grande difficulté en lecture/écriture », « enseigner et étudier la langue au collège », « travailler et évaluer la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines » ou les « troubles spécifiques du langage ». Cela représente 7 600 journées stagiaires, 45 600 heures de formation dont ont pu bénéficier plus de 2 000 personnes.

La mission prévention de l'illettrisme de l'Académie de Bordeaux développe également un partenariat avec le Ministère de la Défense et les JDC (journées défense citoyenneté). Ce partenariat vise à construire une expertise commune entre les cadres de la Direction du Service National chargés des entretiens et le groupe de formateurs pour la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme. En travaillant avec les enseignants et en les associant à la communication auprès des jeunes, les organisateurs des JDC espèrent inciter davantage de jeunes à se faire recenser et participer aux JDC. L'échange d'information et le dialogue entre enseignants et personnels des JDC sont encouragés afin d'assurer un repérage plus efficace et une meilleure orientation et suivi des jeunes.

L'Académie de Bordeaux, dans sa mission de prévention de l'illettrisme, s'efforce également de piloter des dispositifs expérimentaux.
Dans le premier degré, une expérimentation est en cours pour concevoir et mettre en œuvre des modalités différentes de prise en charge des élèves. Une autre expérimentation vise la diffusion des bonnes pratiques pour mieux prendre en compte certains besoins spécifiques des élèves dans le domaine de la maîtrise de la langue et les mathématiques.
Par l'intermédiaire des différents portails internet, une première diffusion sera réalisée en déclinant d'une part des principes généraux qui se dégagent des expériences menées avec des effets positifs identifiés, ces principes pouvant servir d'appui à un transfert de compétences pour travailler dans un nouveau contexte, et d'autre part, des fiches descriptives plus précises qui caractérisent les pratiques concrètes développées dans les écoles.

Le Rectorat a organisé en décembre 2010, en co-pilotage avec l'ANLCI, les assises académiques de Prévention de l'illettrisme, journée d'information, de réflexion et d'échanges, réunissant responsables académiques et représentants des principaux partenaires engagés sur le champ de la lutte contre l'illettrisme ou de la prévention de l'illettrisme : pilotes et acteurs des dossiers académiques du premier comme du second degrés, formateurs, chefs d'établissements, universitaires, responsables de l'ANLCI, responsables et membres de différentes associations, des missions locales, des mairies, représentants du Centre du Service National.

## 4
## DES PRIORITÉS INTÉGRÉES DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2014 comprend un objectif spécifique relatif au développement de la lutte contre l'illettrisme. Il renforce ainsi les engagements pris dans le cadre du PRDFP 2009-2014 où est prônée la mise en place d'un schéma régional partenarial de développement des compétences clés et le renforcement de l'offre de formation dans ce cadre.

- Au niveau départemental, les pactes territoriaux d'insertion intègrent cette thématique, en mettant l'accent notamment sur le repérage, l'orientation et la professionnalisation.

- Le projet académique a inscrit la *« prévention de l'illettrisme »* dans son premier axe stratégique : *« assurer la réussite du parcours de tous les élèves. Le travail, dans cet axe s'oriente plus particulièrement sur la maîtrise de la compétence 1 du Socle Commun de Compétences et de Connaissances ».*
Dans son deuxième axe *« favoriser la scolarité de chaque élève à besoins particuliers »,* les différents acteurs concernés ciblent la promotion d'actions de prévention de l'illettrisme et de maîtrise de la langue, et plus généralement d'aide et d'accompagnement, pour répondre aux besoins spécifiques des élèves les plus fragiles : élèves handicapés, enfants du voyage ou non francophones et non scolarisés antérieurement, mineurs en détention, publics de l'éducation prioritaire.

# AUVERGNE

**1,35** million d'habitants
(données INSEE de 2010)

**2,1 %**
de la population française

**ALLIER**
**CANTAL**
**HAUTE-LOIRE**
**PUY-DE-DÔME**

« PRÉVENIR L'EXCLUSION SOCIALE ET SOUTENIR L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Sylvie MARTIN**

Désignée par le Préfet de région depuis janvier 2012, placée auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

**DRJSCS**
34, rue Albert Thomas
63038 CLERMONT FERRAND Cedex 1
**sylvie.martin@drjscs.gouv.fr**
**Tél. 04 73 34 91 63**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du CRI Auvergne :
**http://www.cri-auvergne.org**
**Tél. 04 73 90 48 16**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon les résultats de l'enquête nationale INSEE/IVQ de 2004 :

- 9 % environ de la population régionale âgée de 18 à 65 ans est touchée par l'illettrisme.
- 4,5 % de la population de jeunes de 18-25 ans est en situation d'illettrisme.
- 11 % des personnes en situation d'illettrisme sont demandeurs d'emploi.

2,5 % des jeunes accueillis par les missions locales sont repérés en situation d'illettrisme en 2008, soit 539 jeunes. Ils étaient 646 en 2009 et 816 en 2010.

Selon les données JDC de 2011, 4,1 % des jeunes ont été repérés en difficulté de lecture, soit 599 jeunes.

En 2008, la région comptait 63 842 salariés sans qualification (données INSEE/OREF) sur une population active de 609 423 salariés (INSEE/Pôle Emploi).

1

# RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN AUVERGNE

La mission régionale met en cohérence l'action de l'ensemble des services de l'État avec celle des collectivités territoriales et du secteur associatif. Sa chargée de mission régionale assure cette mission de coordination interministérielle et travaille en étroite collaboration avec le Centre Ressources Illettrisme. Elle assure également le secrétariat du comité de pilotage du Plan.

Le pilotage du Plan s'organise à l'échelon régional et départemental. Au premier niveau, deux commissions thématiques en assurent la mise en œuvre : l'une relative à la prévention de l'illettrisme animée par la mission régionale et le Rectorat ; l'autre portant sur le maintien des savoirs de base en milieu professionnel animée par la chargée de mission en lien avec la DIRECCTE. De plus, un groupe de travail restreint impulse la coordination des travaux sur l'illettrisme en région et suit l'ingénierie du Plan.

Au niveau départemental, un comité de pilotage assure le suivi des modalités de mise en œuvre et de réalisation des actions sur le territoire et garantit leur articulation avec les orientations du Plan régional. Enfin, un comité technique coordonne tant les acteurs du territoire que les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme et les évalue. Chaque département dispose d'un référent illettrisme qui représente ses services au niveau régional.

Depuis 18 ans, un Centre Ressources illettrisme (CRI) est au service à la fois des décideurs institutionnels, des professionnels et du grand public, en relation avec la chargée de mission régionale. Ses missions sont multiples :

- sensibiliser et informer sur la problématique de l'illettrisme,
- conseiller, mettre à disposition et animer les ressources pédagogiques,
- professionnaliser les acteurs de la formation et de l'insertion,
- accompagner l'ingénierie de formation auprès des services de l'État, des collectivités, des OPCA ou des employeurs,
- mutualiser les connaissances entre professionnels au niveau national.

Une particularité du CRI Auvergne est de s'investir dans le champ de la formation de formateurs. À titre d'exemple, un projet interrégional de formation à distance des professionnels du champ de l'illettrisme a été conclu entre le CRI Auvergne et le Centre Ressources Illettrisme du Limousin.

2

## LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Un état des lieux des acteurs et un diagnostic régional de la situation en matière d'illettrisme a été initié par la mission régionale et réalisé par un cabinet externe en 2010.

Le Plan 2010-2013, signé par le Préfet de Région et le Recteur en décembre 2010, s'articule autour de six grandes orientations régionales :

- Le renforcement de l'offre en matière de prévention et de formation aux savoirs de base.
- La sensibilisation et la formation des acteurs au repérage des situations d'illettrisme.
- L'optimisation de la connaissance des besoins des publics en matière d'illettrisme.
- La mise en réseau et la coordination des acteurs de la lutte contre l'illettrisme pour une meilleure réponse aux besoins.
- Un pilotage efficace du plan au niveau régional pour rendre compte des avancées.
- La communication et l'information sur la lutte contre l'illettrisme.

De plus, les partenaires y ont identifié collectivement deux actions prioritaires, elles-mêmes déclinées en sous-actions :

- Le renforcement de l'offre de prévention des risques d'illettrisme chez les enfants, les jeunes et les familles.
- La maîtrise des savoirs de base pour les jeunes en insertion et pour les salariés en milieu professionnel.

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

## Prévenir l'illettrisme chez les enfants, les adolescents et leurs familles…

En Auvergne, le Plan de prévention de l'illettrisme du Ministère de l'Éducation nationale trouve une déclinaison régionale au travers du Plan académique de l'Auvergne qui se déploie autour de trois axes :

- la sensibilisation des enseignants à la problématique de l'illettrisme ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre de nouveaux programmes qui intègrent la compétence « maîtrise de la langue » dans l'enseignement de toutes les disciplines ;
- le développement des pratiques culturelles portées par des dynamiques associant acteurs culturels et acteurs de la prévention, de la formation et de l'accompagnement.

Le Plan a trouvé différentes traductions opérationnelles : par le biais d'une convention avec le CRI, des actions de formations pour les enseignants inscrites à leur plan de formation annuel qui visent à améliorer le repérage des jeunes en difficulté.

En matière d'offre culturelle, l'initiative « Brioude ville lecture » en Haute-Loire, soutenue notamment par la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC), devenue service municipal à temps plein, veut sensibiliser la population à l'importance du savoir-lire et au problème posé par la non-lecture. Le champ d'intervention couvre la prévention auprès de la petite enfance et l'apprentissage de la lecture à tous les âges.

Les lieux culturels que sont les bibliothèques sont soutenus par la professionnalisation. À titre d'exemple, l'action de l'association des bibliothécaires du Livradois Forez conduit une politique d'animation territoriale favorisant le développement des pratiques de lecture et de diffusion du livre en milieu rural. Dans le cadre du dispositif national du Ministère de la Culture, le projet « Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés », financé par le Conseil général du Puy-de-Dôme, offre un livre à chaque nouveau-né ou adopté Puy-dômois.

L'offre socio-éducative en direction des enfants et des familles est portée par différents acteurs. Par exemple, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et l'ANLCI ont signé une convention nationale en janvier 2010 relative aux actions éducatives familiales (AEF). Enfin, le milieu associatif soutient des dispositifs existants (Contrat éducatif local, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les programmes personnalisés de réussite éducative, le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, etc.) et le partenariat avec l'Éducation nationale.

Dans le cadre de la politique jeunesse et éducative, des actions visent des jeunes en difficulté d'apprentissage. Par exemple, l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville), subventionnée par le Conseil général, a complété à la rentrée 2010, ses actions de formation sur les troubles de l'apprentissage par une formation des étudiants dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme. En 2012, la fondation SNCF finance un projet favorisant entre autres la fréquentation des bibliothèques de l'agglomération de Clermont-Ferrand.

## Lutter contre le décrochage scolaire

Le Schéma régional relatif à l'enseignement secondaire en Auvergne veut « contribuer à réduire significativement le nombre de jeunes sortis sans diplôme ou qualification » et met en avant des solutions personnalisées telles que celles déployées par le réseau des Écoles de la seconde chance. Le Schéma régional de l'apprentissage 2008-2013 poursuit également un objectif d'individualisation des parcours de formation au sein des CFA. La mission générale d'insertion (MGI) du rectorat mène un projet sur la prévention et la lutte contre le décrochage, avec l'appui du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), projet qui s'intègre désormais dans les plateformes de décrochage scolaire. »»»

ZOOM

### « ESCALES LITTÉRAIRES EN LYCÉE PROFESSIONNEL »

Lancé en septembre 2009 dans le cadre d'un partenariat entre le rectorat, l'Agence de développement culturel, la DRAC, le Conseil régional, l'association des Libraires LIRA et des bibliothécaires (ABF), ce projet veut sensibiliser les lycéens au livre et susciter chez eux le plaisir de la lecture par différents moyens : la découverte des métiers du livre au travers de visites, débats et rencontres dans des librairies, bibliothèques, ateliers de l'imprimeur, du relieur, du maquettiste...

Au fil de l'année, le projet vit différemment selon les établissements et les enseignants : mise en voix par les élèves de passages appréciés, production de critiques, d'écrits argumentatifs autour du livre « adoré » et « détesté », mise en place d'ateliers de lecture ou d'écriture.

En 2011, 420 élèves de 14 lycées professionnels de l'académie de Clermont-Ferrand ont bénéficié du projet qui s'est traduit par une grande mobilisation des équipes enseignantes, une valorisation réussie de la parole des jeunes et une qualité du partenariat.

>>> Des cellules de veille ont été mises en place pour améliorer le repérage et proposer des solutions de réinsertion notamment via les missions locales ou un retour vers un parcours scolaire. Sur 2010-2011, 1339 jeunes ont été repérés et pris en charge dans le dispositif de traitement du décrochage scolaire.

## Lutte contre l'illettrisme parmi les demandeurs d'emploi à faible niveau de qualification

Le dispositif Compétences clés vise à faciliter l'accès des demandeurs d'emploi et salariés aux compétences de base. Le dispositif Compétences Clés, mis en œuvre en Auvergne depuis janvier 2010 par un comité de pilotage régional piloté par la DIRECCTE et par ses unités territoriales au niveau des départements, couvre 14 bassins d'emploi et cible 80 % d'apprenants de niveaux V, V bis et VI.
En 2010, 667 personnes bénéficiaient du dispositif. Sur les 269 repérés en situation d'illettrisme, 68 étaient salariés, les autres étant en recherche d'emploi. L'année 2011 enregistre une progression de 48 % avec 1600 entrées dans le dispositif, dont 476 personnes identifiées en situation réelle d'illettrisme (39 % des bénéficiaires).

S'agissant de Compétences clés Détenus, à titre indicatif, au cours du dernier trimestre 2010, 228 personnes incarcérées sur 771 personnes étaient en formation sur les savoirs de base. Par ailleurs, la Direction Interrégionale des Services Pénitenciers (DISP) pré-repère les personnes en situation d'illettrisme auxquelles sont ensuite offertes des formations personnalisées organisées par les enseignants de l'Éducation nationale.

## Lutte contre l'illettrisme parmi les salariés faiblement qualifiés

Pour la phase 3 du Forum Permanent des Pratiques (FPP), la région s'est engagée sur la thématique Évolution professionnelle avec la pratique suivante : « Construction de formations de base sur mesure pour les salariés » en ciblant la phase amont, à savoir l'analyse de la demande à la construction de la réponse formation. Un kit du praticien a ainsi été conçu à partir de quatre expérimentations régionales impliquant l'association FIT Formation ainsi que l'AGEFOS PME, le GRETA, OPCALIA et le CRI d'Auvergne afin de permettre aux entreprises d'intervenir dans le cadre de formations de base et de formuler plus facilement leurs besoins.

En déclinaison de l'accord-cadre national AGEFOS PME/ANLCI, une convention a été signée entre le CRI et AGEFOS PME Auvergne. Dans ce cadre, un projet de formation a été lancé par AGEFOS PME consistant à sensibiliser les acteurs à l'illettrisme (les conseillers formation, les dirigeants de PME-PMI et les salariés), à sélectionner une offre de formation aux savoirs de base et à apporter un appui méthodologique aux entreprises.

Plus généralement, des actions déployées par les OPCA en entreprise ciblent les salariés illettrés, notamment et surtout les adultes de plus de 40 ans. Entre 2006 et 2010, 230 stagiaires ont suivi les formations proposées par FAF Propreté, AGEFOS PME, CONSTRUCTYS et UNIFORMATION.

## Sensibiliser et former les acteurs au repérage des situations d'illettrisme

Dans le cadre de l'accord-cadre signé entre Pôle Emploi et l'ANLCI, Pôle Emploi s'engage à sensibiliser ses conseillers à la problématique de l'illettrisme. En 2010, la mission régionale a sensibilisé, avec l'appui du CRI, une cinquantaine de conseillers (toutes les agences locales de Pôle Emploi étaient représentées) au repérage de l'illettrisme. En 2011, 12 actions de sensibilisation ont bénéficié à 42 conseillers de Pôle Emploi, de CAP Emploi et d'une mission locale.

## Optimiser la connaissance de l'illettrisme, des besoins des personnes

Le CRI Auvergne et le CARIF OREF remplissent cette fonction au travers d'une mission de sensibilisation et d'information auprès des professionnels et de mutualisation des connaissances. Par ailleurs, le rectorat assure un suivi des jeunes repérés en situation d'illettrisme lors des JDC. Un protocole a été mis en place avec les chefs d'établissement des lycées professionnels. La DRAAF Auvergne (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) y contribue également pour permettre un suivi personnalisé des jeunes identifiés en situation d'illettrisme par l'équipe pédagogique.

## Mettre en réseau et coordonner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme pour une meilleure réponse aux besoins

La mise en réseau se traduit par l'action de deux dispositifs : les plateformes de décrochage scolaire en direction des jeunes et le comité départemental de lutte contre l'illettrisme de l'Allier en cours d'élaboration qui visent à fédérer les différents partenaires. Une démarche similaire, mais moins formalisée a été impulsée dans le département du Puy-de-Dôme.

# 4 UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) 2011-2014, conclu entre la Région, les services de l'État en région, les autorités académiques et les organisations d'employeurs et de salariés s'inscrit en cohérence avec le Plan régional sur le volet de la maîtrise des savoirs de base.

- Le Conseil régional a également signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'État et la Direccte pour la période 2005-2010 qui vise notamment à réduire le taux de rupture dans le cadre de parcours d'enseignement chez les jeunes au travers d'actions spécifiques de promotion de l'apprentissage.

# BASSE-NORMANDIE

**1,47** million d'habitants
(données INSEE de 2010)

**2,3 %**
de la population française

**CALVADOS**
**MANCHE**
**ORNE**

« MIEUX CONNAÎTRE LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME POUR FIXER LES PRIORITÉS D'ACTIONS. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Marie-Josée LEFEBVRE**

Désignée à mi-temps par le Préfet de région depuis juin 2011, placée à ERREFOM (CARIF/OREF), en partenariat avec le Conseil Régional.

**ERREFOM**
Unicité BAT A - 10, rue Alfred Kastler - 14052 CAEN Cedex 4
**mjlefebvre@errefom.info**
**Tél. 02 31 95 03 39**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site d'ERREFOM :
**www.errefom.info**
**Tél. 02 31 95 03 39**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

- Selon les données INSEE de 2008, la région se distingue par son faible niveau de qualification avec 21,3 % des 15 ans ou plus non scolarisés sans diplôme, soit 2,6 points de plus qu'au national (18e rang régional).
- Selon les données JDC de 2011, 4,2 % des jeunes de 17 ans sont repérés en situation d'illettrisme, soit 738 jeunes. Ce taux passe à 6,3 % pour le département de l'Orne soit 215 jeunes.

1

# RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN BASSE-NORMANDIE

Depuis juin 2011, la chargée de mission régionale de l'ANLCI est basée à l'ERREFOM, avec un cofinancement État - Conseil régional.

L'ERREFOM (Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers) est le CARIF OREF de Basse-Normandie, chargé notamment du secrétariat du CCREFP (Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et reconnu, à ce titre, comme lieu privilégié de coordination de l'ensemble des partenaires régionaux.

Signée en décembre 2011 par le Préfet de Région, la lettre de mission de la chargée de mission régionale reprend les principes d'intervention retenus par l'État et le Conseil régional pour la mission de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur le territoire :

- Une priorité commune État - Conseil régional visant le monde de l'entreprise, avec un volet prévention maintien dans l'emploi pour les salariés et un volet sécurisation des parcours pour les demandeurs d'emploi.
- La déclinaison des engagements actés par l'État, le Conseil régional et l'Autorité Académique dans le cadre du CPRDFP et les préconisations faites par les partenaires sociaux dans le cadre de la Déclaration commune signée le 18 décembre 2009.
- Le respect du principe d'animation territoriale dans les différentes actions menées.

Cette animation spécifique, créée par l'Etat et le Conseil régional, vise à impulser un large partenariat local favorisant la déclinaison des politiques d'emploi/formation/insertion en tenant compte des besoins et des spécificités locales.

- L'accompagnement et la valorisation des actions existantes au niveau régional, départemental et local.

Le suivi de l'activité est réalisé par le Préfet de région en lien avec la Région et présenté devant le Comité Plénier du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) au sein duquel une commission Illettrisme a été créée. Cette dernière assure également le pilotage stratégique de l'Observatoire régional.

Le Centre de Ressources Illettrisme (CRI) existe au sein de l'ERREFOM depuis 2003. Son rôle est de venir en appui des décideurs institutionnels et des acteurs professionnels de la lutte contre l'illettrisme notamment par l'accompagnement de dispositifs et la mise en œuvre de programmes de professionnalisation.

La chargée de mission régionale assure également la responsabilité du CRI à mi-temps. Ces deux missions sont donc aujourd'hui fédérées autour de la Prévention et de la Lutte contre l'illettrisme.

2

## LE CADRE D'INTERVENTION DE LA MISSION DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN RÉGION

Un premier accord cadre avait été conclu le 20 mars 2007 entre l'État, le Conseil régional et le Rectorat en vue d'organiser la coopération entre les différents services concernés par la prévention et la lutte contre l'illettrisme mais il ne s'agit pas à proprement parler d'un plan régional de lutte contre l'illettrisme. Depuis cette date, avec la nomination d'une nouvelle chargée de mission régionale de l'ANLCI, les différents partenaires, État, Conseil régional et partenaires sociaux se sont fédérés autour du projet de création d'un Observatoire régional de l'illettrisme dont l'animation serait basée sur un site internet dédié.

L'Observatoire poursuit trois objectifs : élaborer un diagnostic territorial reposant sur des diagnostics partagés, rendre plus lisibles et visibles les acteurs et actions en matière de lutte contre l'illettrisme et mettre en cohérence les dispositifs et les moyens avec les besoins des territoires.

Le site internet dédié, ouvert au grand public doit permettre de :

- Mettre à disposition une entrée régionale unique facilitant l'accès aux informations utiles à tous les acteurs et bénéficiaires directs et indirects en région.
- Valoriser et diffuser les expérimentations, actions, moyens mis en œuvre régionalement.
- Centraliser les informations et les leviers d'actions spécifiques à la Prévention et à la Lutte contre l'Illettrisme en Basse Normandie.
- Échanger et capitaliser sur la problématique de l'illettrisme en vue de « désacraliser » cette notion et améliorer l'accès des Bas-normands à la maîtrise ou au développement de compétences nécessaires dans la vie sociale et professionnelle.

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

## Les 4 composantes de l'Observatoire régional de l'Illettrisme

- Une base de données territoriales chiffrées, spécifique Prévention et Lutte contre l'Illettrisme (approche nationale, régionale, locale) constituera un outil partagé d'aide à la décision pour les différents acteurs régionaux et locaux et sera aussi un vecteur d'information pour le grand public.
- Un annuaire « dynamique » des acteurs conçu en fonction de différentes clés d'entrée possibles : recherche de partenaires, d'intervenants, de sources d'information, de solutions… permettra de décloisonner les dispositifs pour ainsi améliorer la cohérence des moyens et de compétences.
- Une cartographie des actions et des moyens par un repérage, une analyse et une valorisation des bonnes pratiques permettra de les mutualiser et de les rendre transférables.
- Une base documentaire juridique, financière et technique permettra de regrouper et traiter spécifiquement les données et ressources sur le thème de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme simplifiant ainsi l'accès à l'information.

## Dans le champ de la prévention, le déploiement en région d'actions éducatives familiales (AEF)

Deux expérimentations des AEF ont été conduites en Basse-Normandie lors de la phase de création de ce nouveau dispositif dans le domaine de l'aide aux devoirs et du soutien à la parentalité au travers d'Ateliers de formation de base (AFB). Dans leur prolongement, la mission régionale souhaite développer, avec l'ANLCI, un projet régional multi-partenarial dans les 3 départements (Manche, Calvados et Orne).

Par ailleurs, dans le cadre des assises académiques, l'Éducation nationale s'est fixée comme priorité la maîtrise de la langue. Un travail d'identification des publics en situation de décrochage scolaire se met en place et ces données auront vocation à alimenter l'Observatoire régional.

## L'accès aux savoirs de base et aux compétences clés, à destination des demandeurs d'emploi

L'axe 2 « Donner à tous accès à un premier niveau de qualification » du schéma régional de lutte contre l'illettrisme inscrit dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) affiche un objectif double : sensibiliser et outiller les acteurs de l'orientation et de la formation ainsi que les partenaires pour favoriser une meilleure détection des situations d'illettrisme.

Deux dispositifs de formation sont déployés : le dispositif « Compétences clés » de l'État et le Programme de « Formation de Base » du Conseil régional. Le dispositif « Compétences clés » offre des formations visant à lutter contre l'illettrisme et à développer les connaissances et compétences de base dans certains domaines en lien avec un projet d'emploi. Entre avril à septembre 2010 (premier marché), le nombre d'apprenants effectivement entrés en formation s'élevait à 636 ; ils sont 621 dans le cadre du second marché (à partir de septembre 2011), sachant que 53 % d'entre eux ont un niveau de formation de niveaux VI et V bis. »»»

## ZOOM

### « FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION DE BASE DES SALARIÉS »

Une action a été menée sur le territoire d'Alençon dans le département de l'Orne.

L'association la Boîte aux Lettres, Atelier de Formation de Base et la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon se sont associées, dans le cadre d'un large partenariat impliquant la DIRECCTE, la Région, le centre ressources illettrisme, la Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon, la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Orne, Orne Développement (Conseil Général), Opcalia et Agefos Pme, pour mener une action visant à promouvoir la formation de base auprès des entreprises du bassin d'emploi d'Alençon (chefs d'entreprises et directions des ressources humaines).

L'objectif était triple : sensibiliser les entreprises et repérer les besoins à travers une enquête, accompagner les entreprises sur le repérage des salariés et les possibilités d'intervention par l'organisation d'ateliers thématiques et fédérer les entreprises du Bassin d'emploi et les acteurs économiques autour d'une démarche de lutte contre l'illettrisme avec l'animation d'une conférence de clôture de l'action.

Cette action a permis une forte implication des partenaires économiques locaux et régionaux. Si les résultats immédiats sont modestes,11 entreprises ont mis en place des actions de formation pour des salariés en situation d'illettrisme et 7 sont en cours de négociation, elle a permis un ancrage fort d'une structure de lutte contre l'illettrisme sur son territoire auprès des entreprises.

L'État et le Conseil régional ont soutenu cette expérimentation qui est suivie par les membres de la commission Illettrisme du CCREFP. Il s'agit aujourd'hui d'analyser les leviers et les freins de cette action et de construire les conditions de sa démultiplication sur d'autres territoires.

>>> Le Programme de formation de base permet de réactiver et consolider des compétences de base et des compétences éco-citoyennes devant faciliter l'intégration sociale, l'accès à la formation qualifiante et/ou à l'emploi durable. En 2010 et en 2011, le nombre d'entrées effectives en formation était respectivement de 2 487 et de 2 067. En 2010, 73 % avaient un niveau de formation V et VI bis ; ils étaient 71 % en 2011.

Enfin, dans le cadre de la phase 3 du Forum Permanent des Pratiques (FPP), la Basse Normandie s'est engagée sur la thématique évolution professionnelle avec la pratique « Construction de parcours de formation ouverte et à distance (FOAD) en formation de base pour les demandeurs d'emploi ». L'atelier régional, regroupant des Ateliers de formation de base des 3 départements bas-normands a permis de sensibiliser les structures impliquées au processus de FOAD. L'utilisation des P@t (Points d'accès à la téléformation) et des EPN (Espaces Publiques numériques) comme lieux de formation à distance a permis de mailler le territoire avec une offre de formation au plus près des demandeurs d'emploi. Un kit du praticien a été conçu, destiné à tout acteur de la formation de base, praticien, responsable de structure et décideur. De 2009 à 2011, plus de 200 stagiaires (demandeurs d'emploi et salariés) ont pu être inscrits dans des parcours de formation incluant la modalité de distance.

## Faciliter l'accès des salariés avec un faible niveau de qualification aux savoirs de base en développant une ingénierie adaptée pour les entreprises et un programme régional de professionnalisation

Toujours dans le cadre du schéma régional de lutte contre l'illettrisme du CPRDFP, le dispositif « Se former plutôt que chômer » voté en juin 2009 et porté par le Conseil régional, se traduit - entre autres - par l'accompagnement de formations de remise à niveau aux savoirs de base en lien avec les branches professionnelles et les OPCA.

La DIRECCTE de Basse-Normandie s'est mobilisée auprès des entreprises bas-normandes pour sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'entreprise (partenaires sociaux, Branches professionnelles, OPCA), construire et expérimenter des dispositifs d'intervention adaptés aux besoins des salariés et dirigeants d'entreprises.

De plus, l'État et le Conseil régional ont contribué au déploiement d'une démarche qualité régionale autour du Référentiel Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) de l'ANLCI. Celle-ci s'est construite en deux temps: une phase de formation action visant l'appropriation de l'outil par les organismes de formation et les OPCA leur permettant ainsi de se doter d'un langage commun. Une phase de formalisation du processus de construction de parcours de développement de Compétences Clés pour articuler différents contextes et dispositifs, en direction de salariés, de demandeurs d'emplois ou de stagiaires de formation qualifiante, dans un objectif de sécurisation de parcours professionnel. Depuis le lancement de la démarche, 100 personnes ont été formées : 18 conseillers représentant 10 OPCA ou OPACIF et 82 formateurs représentant 27 organismes.

## Sensibiliser et former les acteurs au repérage des situations d'illettrisme

Cet objectif se traduit essentiellement à travers la mise en œuvre régionale de l'accord-cadre signé entre l'ANLCI et Pôle Emploi. Une spécificité régionale de Pôle Emploi tient à la présence de « référents formation » aux différents échelons du territoire (régional, départemental et local). Des actions de sensibilisation destinées aux conseillers Pôle Emploi ont ainsi pu être menées sur chaque site (557 agents formés en 2010) et s'adresseront aux conseillers de CAP Emploi et des missions locales en 2012.

## Mieux repérer les acteurs, mutualiser les outils et capitaliser les actions sur le territoire

En matière de repérage, une analyse qualitative des décrocheurs scolaires est réalisée à l'occasion des Journées Défense Citoyenneté (JDC). Chaque jeune identifié en décrochage scolaire est reçu en entretien et les raisons du décrochage sont analysées avec lui et transmises aux plateformes d'insertion de la Mission Générale d'Insertion. Ces données sont capitalisées par territoire.

Depuis 2005, le centre ressources illettrisme s'est doté d'une plateforme collaborative permettant d'ouvrir des espaces de travail pour faciliter le travail de groupes spécifiques engagés dans un projet commun, en proposant un outil de travail à distance et les services indispensables à la réalisation du projet.

Chaque espace thématique (FOAD* et Illettrisme, le dispositif Compétences clés, la démarche qualité RCCSP, les situations didactisées, le réseau AFB Basse-Normandie, dispositif d'insertion du Conseil régional) met à disposition des outils de partage d'informations, de communication et de gestion de projet. Le recours à ce mode de travail collaboratif est devenu une composante indispensable réclamée et utilisée par les 400 inscrits (en 2011) de tous les groupes projets régionaux.

# 4 UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

Le CPRDFP prend en compte la lutte contre l'illettrisme dans l'axe 2 « Le développement des compétences et des qualifications en lien avec le territoire », chapitre « Donner à tous accès à un premier niveau de qualification ». L'articulation avec le schéma régional concerté de lutte contre l'illettrisme y est précisée.

* FOAD : Formation Ouverte À Distance

# BOURGOGNE

**1,65** million d'habitants
(données INSEE de 2011)

**2,5 %**
de la population française

**CÔTE-D'OR**
**NIÈVRE**
**SAÔNE-ET-LOIRE**
**YONNE**

« LES PLATEFORMES DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME AU CENTRE DE L'ANIMATION ET DE LA COORDINATION DES ACTIONS. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Valérie NAIGEON**

Désignée à temps partiel par le Préfet de région depuis mai 2012, placée auprès du SGAR.

**SGAR**
53, rue de la préfecture - 21041 DIJON Cedex
**valerie.naigeon@bourgogne.pref.gouv.fr**
**Tél. 03 80 44 67 58**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du C2R Bourgogne :
**www.c2r-bourgogne.org**
**Tél. 03 80 54 14 14**

CDDP de la Nièvre
**Tél. 03 86 61 45 90**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

- Il n'existe pas d'extension de l'enquête IVQ de l'INSEE en Bourgogne.
- En 2011, 4 % des jeunes sont repérés comme étant en grande difficulté de lecture, soit 703 jeunes, la moyenne nationale étant de 4,8 % (données JDC).

1

# RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN BOURGOGNE

La gestion administrative de la mission régionale est assurée par la chargée de mission régionale de l'ANLCI placée au sein du SGAR. La nouvelle chargée de mission régionale de l'ANLCI a pour principale mission d'animer et d'accompagner la mise en place du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui est en cours d'élaboration, en consolidant les partenariats pour assurer un maillage territorial homogène.

Le Centre Ressources illettrisme, porté par le centre régional de ressources Bourgogne (C2R Bourgogne) Carif-Oref de la région, a pour principale mission l'animation des acteurs notamment au travers de réunions d'échanges de pratiques entre les plateformes de la région. Il assure un service d'information et de veille, en alimentant des rubriques illettrisme dans différents supports diffusés au niveau régional (bulletin d'information du C2R Bourgogne, newsletter et site internet du C2R Bourgogne) et dans une moindre mesure, au travers du numéro indigo « Illettrisme Info Service ». Le Centre ressources est également à l'initiative de la création d'un espace collaboratif réservé aux plateformes de lutte contre l'illettrisme.

Le C2R organise des réunions de travail, lieux d'échanges et de rencontre. Tous les trois mois, un « comité technique » réunit les plateformes de lutte contre l'illettrisme dans une volonté de capitalisation et de mutualisation des pratiques. Deux fois par an, le « comité de pilotage » réunit les présidents et directeurs des structures qui gèrent les plateformes pour définir des axes de travail. Des conférences régionales « illettrisme » animées par le SGAR sont organisées à l'issue du travail du comité de pilotage, où sont invités les présidents, directeurs, coordonnateurs des plateformes (un représentant par département), des représentants de l'État (DRJSCS, DIRECCTE), du Conseil régional, du Conseil Économique, social et de l'environnement régional (CESER) et le C2R Bourgogne.

L'organisation de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire bourguignon est caractérisée par sa structuration autour de plateformes de lutte contre l'illettrisme, au total 14 sur le territoire (6 en Saône-et-Loire, 1 en Côte-d'Or, 2 dans la Nièvre et 5 dans l'Yonne). Ces dernières rendent compte de la dynamique partenariale sur une zone géographique donnée, créant des synergies entre les différentes actions menées. Elles assurent les actions de sensibilisation auprès des partenaires-relais, le repérage, l'accueil, le positionnement et l'orientation. Les structures en charge des plateformes participent à l'élaboration de l'offre de formation locale en apportant leur expertise aux organismes de formation.
Elles sont cofinancées à ce titre par le Conseil régional de Bourgogne.

## Les plateformes de lutte contre l'illettrisme sur le territoire bourguignon :

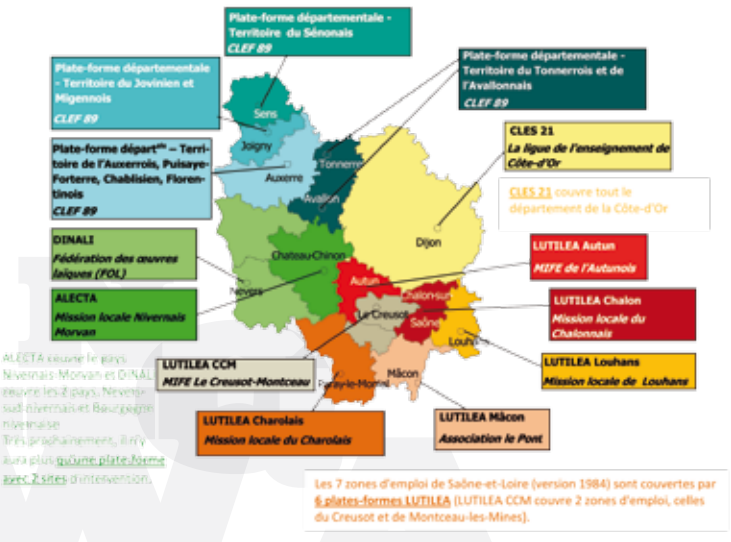
Plate-forme départementale - Territoire du Sénonais CLEF 89
Plate-forme départementale - Territoire du Jovinien et Migennois CLEF 89
Plate-forme départ[te] – Territoire de l'Auxerrois, Puisaye-Forterre, Chablisien, Florentinois CLEF 89
Plate-forme départementale - Territoire du Tonnerrois et de l'Avallonnais CLEF 89
CLES 21 La ligue de l'enseignement de Côte-d'Or
CLES 21 couvre tout le département de la Côte-d'Or
DINALI Fédération des œuvres laïques (FOL)
ALECTA Mission locale Nivernais Morvan
LUTILEA CCM MIFE Le Creusot-Montceau
LUTILEA Autun MIFE de l'Autunois
LUTILEA Chalon Mission locale du Chalonnais
LUTILEA Louhans Mission locale de Louhans
LUTILEA Charolais Mission locale du Charolais
LUTILEA Mâcon Association le Pont
Sens
Joigny
Auxerre
Tonnerre
Avallon
Dijon
Chateau-Chinon
Nevers
Autun
Chalonsur
Le Creusot
Saône
Louhans
Mâcon
Paray-le-Monial
ALECTA couvre le pays Nivernais Morvan et DINALI couvre les 2 pays, Nevers-sud nivernais et Bazois nivernais. Très prochainement, il n'y aura plus qu'une plate-forme avec 2 sites d'intervention.
Les 7 zones d'emploi de Saône-et-Loire (version 1984) sont couvertes par 6 plates-formes LUTILEA (LUTILEA CCM couvre 2 zones d'emploi, celles du Creusot et de Montceau-les-Mines).

2

# LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le Plan Régional de lutte contre l'illettrisme 2007-2009 est le seul document stratégique existant à ce jour. Il est organisé autour des axes suivants :

**Lutte contre l'illettrisme**

- Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès à l'écrit à tous les âges de la vie.
- Prévention de l'illettrisme à l'école en cours d'apprentissage.
- Lutte contre le décrochage à tous les niveaux.
- Accompagner les populations étrangères.
- Favoriser les situations de lecture à tout âge.

**Mieux identifier les situations d'illettrisme**

- Mieux utiliser les résultats de la JDC.
- Se saisir de toutes les occasions permettant un repérage pertinent.
- Améliorer le diagnostic, repérage et le réflexe d'orientation.

**Optimiser les parcours de remédiation**

- Améliorer le rendement du parcours de formation.
- Renforcer le diagnostic et organiser le flux vers les formations.
- Optimiser, renforcer et étendre les organismes de formation.
- Conforter et améliorer les compétences des formateurs.

Les signataires de ce plan sont l'État (Préfecture, Rectorat) et l'ANLCI.

Un nouveau plan régional est en cours d'élaboration. Il a pour volonté l'ouverture du comité de pilotage aux collectivités territoriales et aux associations qui œuvrent sur le territoire régional. Les orientations de ce plan peuvent être présentées comme suit :

- Rendre visibles et cohérentes les actions de lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base sur tout le territoire bourguignon.
- Repérer les personnes en situation d'illettrisme.
- Prévention de l'illettrisme et appui à la parentalité.
- Favoriser l'accès aux compétences de base et à leur maîtrise par la population active.
- Sensibiliser les conseillers Pôle Emploi à la lutte contre l'illettrisme.

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

## Agir en direction des familles

Les « 7es rencontres de la bande dessinée de Longvic » ont porté en 2011 sur le thème de la famille. Les professionnels de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme étaient au rendez-vous : travailleurs sociaux, Éducation nationale, médiathèques, réseau Réussite Éducative, CAF… Des thèmes comme la transmission du plaisir de lire ou le lien entre les parents en difficulté avec les savoirs de base et la réussite scolaire de leur enfant ont été débattus lors de ces rencontres. L'expérimentation « Action Éducative Familiale » (AEF) a été présentée à cette occasion. L'ANLCI a participé à cet événement. Cette expérimentation avait également été capitalisée dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI en 2010, avec la production d'un kit du praticien « Action éducatives, culturelles, sociales à destination des familles pour faciliter l'accompagnement des enfants ».

## Mieux identifier les situations d'illettrisme

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) assure un accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents pour l'accès aux compétences clés.

En prenant appui dans l'accord-cadre signé en 2010 par l'État, Pôle Emploi et l'ANLCI, les plateformes de lutte contre l'illettrisme bourguignonnes sont intervenues dans 27 agences auprès des conseillers Pôle Emploi pour les aider à mieux appréhender les situations d'illettrisme. Ces réunions d'information et de sensibilisation ont porté sur la définition des savoirs et compétences de base et leurs enjeux dans la recherche d'emploi, apportant quelques techniques de repérage et des conseils pour aborder cette problématique. Des informations, outils et liens ont par ailleurs été mis à disposition sur l'intranet de Pôle Emploi.

Un groupe de travail a été créé en janvier 2010 sur la Commune de Talant, le groupe TAL' ET CLES –TALANT, avec des professionnels du Centre Communal d'Action Social (CCAS), du Centre Social de la Turbine, du Soutien Scolaire Talantais, du Secours Catholique, de l'Accueil Solidarité Familles, de la Mission Locale et de CLÉS 21. Un travail a été réalisé pour aider les participants à distinguer les publics en situation d'illettrisme, des publics relevant du Français Langue Étrangère, des publics analphabètes et pour aider au repérage d'une situation d'illettrisme à l'oral. Un document intitulé « Quelques indices pour identifier une situation d'illettrisme » a été élaboré, chaque participant étant chargé de le diffuser et le commenter dans l'organisme auquel il est rattaché.

## Optimiser les parcours de remédiation

En 2011, 2468 personnes ont été orientées vers le dispositif Compétences Clés de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), dont 73 % sont des femmes et environ 28 % de jeunes de moins de 26 ans. Les prescriptions ont été réalisées pour près de 70 % par Pôle Emploi et pour 23 % par les missions locales. Les organismes de formations ont également réalisé des prescriptions (2,8 %). Le niveau de formation à l'entrée en formation des apprenants est Vbis et VI pour plus de 30 % d'entre eux. Parmi les personnes orientées, 70 % ont participé à des formations et 25,57 % ont achevé la formation, soit 631 personnes. »»»

ZOOM

### ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES CLÉS DES AGENTS TERRITORIAUX

Une action d'accompagnement des collectivités territoriales pour l'accès aux compétences clés pour leurs agents en difficulté est en cours. Elle s'articule en deux temps : la sensibilisation des responsables des ressources humaines, des directeurs de services et des chefs d'équipe pour permettre d'identifier les agents rencontrant des difficultés avec les compétences de base d'une part, et d'autre part le positionnement et la formation des agents qui ont accepté un accompagnement.

Cette action est réalisée par la délégation régionale du Centre national de Formation de la Fonction Publique Territoriale, grâce au travail d'un référent illettrisme de la délégation dans chaque département.

Cette action vise à sensibiliser le plus de responsables de collectivités territoriales possibles et à positionner et offrir un accompagnement au plus grand nombre possible d'agents.

»» L'équipe d'animation de la plateforme de lutte contre l'illettrisme de Côte d'Or (CLÉS 21) accueille depuis plusieurs années les personnes en situation d'illettrisme. Afin de mesurer les degrés de maîtrise des savoirs de base, CLÉS 21 utilise divers positionnements : le pré-positionnement, le positionnement général « savoirs de base », le positionnement « sourds et malentendants », le positionnement « code de la route », le positionnement en informatique, le positionnement « Entreprise », le positionnement selon le référentiel des compétences clés en situation professionnelle édité par l'ANLCI. Chaque accueil est réalisé individuellement, le positionnement le plus adapté est choisi en fonction du projet de la personne, de ses compétences et de son prescripteur. Les capacités acquises sont mises en valeur par degrés mesurables ce qui facilite la prise de conscience du potentiel existant ou des capacités à acquérir. Le positionnement permet aux prescripteurs de valider le projet de départ, de le temporiser ou de le modifier. La personne accueillie peut tenir compte de la prescription proposée et entreprendre des apprentissages ciblés par rapport à sa demande ou à son projet.

Depuis octobre 2010, la plateforme Clés 21 propose deux ateliers aux intervenants volontaires qui souhaitent développer leurs savoirs et leurs compétences afin de mieux accompagner leurs apprenants en lecture et en production d'écrits. Une dizaine de personnes se retrouvent régulièrement pour ces ateliers, où un travail de réflexion sur la pratique est mené. Des supports et des séquences pédagogiques sont élaborés par ces groupes de travail.

Une action importante de sensibilisation est réalisée par les plateformes auprès des employeurs et des OPCA pour une meilleure prise en compte du développement des savoirs de base des salariés. En effet, l'ANLCI estime que les salariés représentent plus de la moitié des personnes en difficulté face aux savoirs de base. Dans le département de l'Yonne, l'expérience d'entreprises met en évidence quelques indicateurs permettant d'identifier des salariés vivant des difficultés linguistiques. L'exemple d'une entreprise de gestion et construction de logements atteste des impacts de cette démarche. La formation linguistique a été décidée pour remédier à la mauvaise compréhension des consignes de travail. La formation proposée en partenariat avec la plateforme de lutte contre l'illettrisme de l'Yonne (CLEF 89) a rendu plus aisée la compréhension des méthodes et des consignes de travail et a amélioré la gestion des produits et du matériel. Cette action a apporté à la fois une amélioration de la vie professionnelle et personnelle des salariés concernés mais aussi un impact en termes de prévention auprès de leurs enfants.

Actuellement, l'absence d'une offre de formation « compétences clés » suffisamment étoffée sur le territoire amène les structures gérantes des plateformes à développer des formations adaptées pour répondre à des besoins spécifiques, tels ceux des populations rurales.

Actions Educatives Familiales
Lutter contre l'illettrisme
www.anlci.gouv.fr

## 4
## UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Les actions de lutte contre l'illettrisme s'inscrivent dans 8 des 12 contrats urbains de cohésion sociale en Bourgogne, dans un ou plusieurs des volets suivants : réussite éducative ; éducation et égalité des chances ; citoyenneté / insertion sociale.
- Le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles 2011-2015 (CPRDFP) comporte une fiche sur l'« accompagnement des sorties des jeunes sans qualification » (le Conseil régional a saisi le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) de cette problématique).

# BRETAGNE

**3,2** millions d'habitants
(données INSEE de 2010)

**4,9 %**
de la population française

**CÔTES-D'ARMOR**
**FINISTÈRE**
**ILLE-ET-VILAINE**
**MORBIHAN**

« FÉDÉRER ET MUTUALISER LES PRATIQUES ET LES ÉNERGIES EN BRETAGNE. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Sylvie TIERCIN-LE MEUR**

Désignée à mi-temps par le Préfet de Région depuis 2010, placée auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

**DRJSCS**
4, avenue du Bois Labbé CS 94323 - 35043 RENNES Cedex
**sylvie.tiercin-le-meur@drjscs.gouv.fr**
**Tél. 02 90 09 13 70**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

La Bretagne est l'une des trois régions qui affichent le plus faible taux d'illettrisme. Selon les données JDC en 2010 et en 2011, ces taux s'élèvent respectivement à 3,3 % et à 3,1 %, soit 1 138 jeunes en 2010 et 1 094 en 2011.

Il n'y a pas de chiffres IVQ en Bretagne.

## 1
## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN BRETAGNE

La chargée de mission régionale ANLCI a engagé une démarche d'état des lieux des actions déployées en région en vue de nourrir le Plan régional en cours d'élaboration. Parallèlement, elle s'emploie à impulser de nouvelles actions sur le territoire en matière de lutte contre l'illettrisme en réponse aux besoins exprimés par les différents acteurs du monde économique. Une autre mission consiste à décliner l'accord-cadre Pôle Emploi au niveau régional.

En vue de faciliter la remontée d'information vers le niveau régional, la chargée de mission est secondée par des correspondants départementaux placés au sein des directions départementales et ayant une spécialisation sur le livre et la lecture.

Un centre ressources illettrisme est en cours de création dans le cadre d'un partenariat entre la mission régionale et le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de l'académie de Rennes. De plus, un blog académique en cours de construction aura vocation à devenir un centre de ressources sur les problématiques d'illettrisme pour tout acteur impliqué dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

## 2
## LE PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

**Le cadre de référence du prochain Plan est déjà posé.**
**Il comporte 4 axes prioritaires déclinés en 9 objectifs stratégiques :**

- Valoriser les compétences et les modes d'expression autres que l'écrit :
  // Valoriser les connaissances et les compétences déjà acquises.
  // Prendre appui sur les activités culturelles, artistiques et de loisirs pour développer l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

Il s'agit de valoriser et de reconnaître les compétences des personnes en situation d'illettrisme pour leur redonner confiance et les inciter à se former.

- Développer l'accès aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi et les adultes :
  // Accompagner les jeunes en difficulté avec les savoirs de base vers l'emploi.
  // Sécuriser les parcours professionnels des adultes.
  // Adapter l'offre de formation aux besoins spécifiques de certains publics.

- Mieux prendre en compte la prévention de l'illettrisme :
  // Mobiliser l'ensemble des porteurs d'action.
  // Lutter contre le décrochage scolaire. Un travail particulier est mené au sein de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (DRAAF) auprès des apprentis des CFA.

- Accompagner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme :
  // Créer un Centre de ressources illettrisme.
  // Professionnaliser les acteurs.
  // Les différents partenaires s'emploient actuellement à décliner ces 9 objectifs prioritaires en objectifs opérationnels. Une autre priorité concerne la création du centre de ressources régional.

## 3
## DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

### Valoriser les compétences et les modes d'expression autres que l'écrit

En 2004, le plan de développement de la lecture publique prévoit une action forte en direction des jeunes éloignés du livre et de la lecture, intégrée au plan de lutte régional contre l'illettrisme : les ateliers d'écriture « ADOS d'MOTS », labellisés action prioritaire de l'Agenda 21 du Conseil général du Finistère en 2006. Au total : 10 ateliers (soit 50 ateliers organisés sur l'année scolaire) impliquant plus de 60 jeunes Finistériens âgés de 14 à 25 ans, pilotés par 3 écrivains professionnels se sont tenus dans les établissements partenaires.

Des actions sont menées dans des bibliothèques avec les organismes de formation locaux pour sensibiliser le grand public au livre dans le cadre d'ateliers d'écriture. Ainsi, l'association Livre et Lecture en Bretagne, financée par la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et le Conseil régional, organise une journée de professionnalisation et de sensibilisation des bibliothécaires à la problématique de l'illettrisme pour les amener à modifier la perception de leur rôle auprès d'un public large éloigné du livre. Des actions similaires sont proposées par les ACM (accueils collectifs de mineurs).

Le projet culturel des Champs Libres, financés par l'agglomération rennaise, est inédit en France. Rassemblant d'importants équipements culturels (musée de Bretagne, expositions, médiathèques…), il met à disposition du public, dont des personnes en situation d'illettrisme, un espace consacré à l'auto-formation dans la médiathèque. Des partenariats sont déployés avec les organismes de formation et des associations pour amener les stagiaires de la formation professionnelle et des personnes de centres sociaux à recourir à ce dispositif.

Enfin, dans le cadre du précédent forum permanent des pratiques initié par l'ANLCI (FPP), des livrets ont été produits par un organisme de formation brestois dans le cadre d'un atelier d'écriture « parents raconteurs d'histoire ». Edités et distribués dans les bibliothèques, ils constituent des supports de production de recueils, d'histoires, de poésies, conçus et lus par des parents dans les écoles de leurs enfants.

## Développer les actions de prévention de l'illettrisme dans une logique éducative

En 2011, dans le souci de développer les actions en matière de prévention sur le territoire, la mission régionale a accompagné l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) dans des actions de sensibilisation des parents et de leurs enfants au livre et à la culture.

Le Projet éducatif local (PEL) 2008-2014 de la ville de Brest pour une éducation partagée de l'enfant et de son territoire au cœur du projet éducatif, qui fait suite au Plan de 2004-2007, traite désormais explicitement de la réussite scolaire et de la problématique de l'illettrisme. La chargée de mission régionale est associée au développement des actions en matière de prévention.

Chaque académie dispose d'un correspondant illettrisme et la chargée de mission régionale collabore au montage d'actions conjointes d'accompagnement et d'encadrement des enseignants confrontés aux situations d'élèves en difficulté. Un observatoire académique de l'illettrisme se met en place avec des outils et des moyens pour accompagner les besoins de ces mêmes enseignants.

## Développer l'accès aux savoirs de base pour les jeunes

La mission générale d'insertion (MGI) repère les jeunes en situation de décrochage scolaire et leur propose un parcours de formation adapté dans le but de les réintégrer dans le système scolaire classique. En 2009, 1902 jeunes étaient reçus en entretien, parmi lesquels 955 étaient inscrits dans une action. En 2011, ils étaient 1 888 dont 906 pris en charge dans un parcours.

Le dispositif École de la Seconde Chance à Rennes ainsi qu'une antenne à Vitré, piloté par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Bretagne, la DRJSCS (Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et le Conseil régional, ciblent des jeunes en très grande difficulté, la situation d'illettrisme étant un des critères de ciblage. 150 parcours de formation sont financés pour des jeunes en grande difficulté d'insertion.

- Développer l'accès aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi

Depuis 2010, l'État et le Conseil régional portent conjointement le dispositif « Compétences-clés ». Déployé sur la quasi-totalité des pays de la région, ce dispositif est ouvert aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle relevant des dispositifs pré-qualifiants et qualifiants financés par la Région et aux salariés en structure d'insertion par l'activité économique - SIAE - et/ou en contrat aidé, sous certaines conditions. »»»

« Quand les livres relient »

ZOOM

### LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL OUEST

Brest (ville et agglomération), la Direction de l'Éducation Nationale, la Caisse d'allocations familiales du Finistère, le Conseil général du Finistère, les associations du territoire, les centres sociaux, les équipements de quartier, la Ligue de l'enseignement… sont partenaires du Projet Éducatif Local de Brest.

Le Projet Éducatif Local est un cadre permettant aux acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation d'exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe et complémentaire. Ce projet s'articule autour de 6 grandes orientations :

- Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, aux savoirs.
- Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité.
- Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif jusqu'à la jeunesse.
- Poursuivre les dynamiques éducatives collectives au niveau des quartiers.
- Promouvoir l'innovation en éducation pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes.
- Porter une attention particulière aux publics fragilisés.

Le PEL s'adresse aux enfants, aux jeunes et à leurs familles. Ses objectifs sont de mieux articuler les projets d'école, d'établissements et d'associations de loisirs avec les projets de quartier ; de qualifier les adultes et les professionnels référents sur les spécificités de l'enfance ; d'encourager les parents et les professionnels à échanger sur les modes éducatifs ; de reconnaître la réalité d'une expertise très diversifiée (parents / professionnels/institutions/ associations) ; de renforcer l'action éducative sur les quartiers prioritaires ; de proposer des formes d'accompagnements individualisés des parcours éducatifs, de favoriser l'implication et la reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation…

>>> En 2011, 8 150 apprenants ont été orientés vers la formation. Les apprenants avec un niveau de formation V sont les plus représentés, suivis des niveaux IV et enfin du niveau VI prioritaire. 4 939 apprenants sont entrés effectivement en formation au cours de la période et 3052 apprenants ont achevé la formation sans abandonner au cours de la période, Pôle Emploi étant le principal prescripteur, suivies des missions locales ou PAIO et de CAP Emploi. La durée de formation est en moyenne comprise entre 2 et 5 mois. Le montant des marchés notifiés en 2010 (mai 2010/mai 2011) est de 1 882 397 euros.

Le GREF (GIP Relation Emploi Formation) met en place une action de sensibilisation, de formation à destination des prescripteurs, notamment des conseillers des missions locales pour accompagner la prise en considération des jeunes et adultes demandeurs d'emploi et mieux les orienter vers le dispositif compétences clés.

## Développer l'accès aux savoirs de base pour les salariés

À côté du dispositif Compétences clés destiné aux salariés, des actions favorisant l'acquisition des savoirs de base par les salariés sont mises en place par les OPCA et les OPACIF depuis quelques années. Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de financement d'actions de formation professionnelle concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels - FPSPP -, est venu conforter ces actions, via l'appel à projets national lancé en octobre 2010 visant l'acquisition, par les salariés, d'un « socle de connaissances et de compétences ».

Le Plan de formation, financé par le Conseil régional et destiné aux équipes de formateurs de centres de formation des apprentis (CFA), intègre depuis fin 2011, à la demande de certains CFA, un module « apprentis en grande difficulté » qui aborde de façon explicite les difficultés particulières des apprentis en situation d'illettrisme.

Le Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT) propose des formations aux formateurs en régie afin de répondre aux besoins de formation des 14 % d'agents en situation d'illettrisme des collectivités. Entre septembre 2011 et février 2012, les besoins de 60 agents ont été évalués à partir du logiciel EVADO développé par l'ANLCI, une pratique régionale ayant fait l'objet d'une présentation lors du forum permanent des pratiques. La région a en outre élaboré une mallette d'outils (affiches, CD-Rom, guides, etc.) pour communiquer vers les collectivités qui a rencontré un réel succès. Cette initiative a été reprise au niveau national par l'ANLCI et le CNFPT. La mallette de sensibilisation à l'illettrisme a été diffusée à plus de 5000 exemplaires aux directeurs des ressources humaines et aux élus des collectivités sur tout le territoire national.

## Accompagner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme par des actions d'information et de sensibilisation auprès des partenaires

Suite à l'ouverture des Assisses Académiques de prévention de l'illettrisme en décembre 2010, 16 rencontres de travail ont ensuite été organisées dans chacun des bassins d'animation de la politique éducative (BAPE) pour mieux identifier le phénomène de l'illettrisme en région Bretagne, rappeler les dispositifs de prévention existants, mobiliser les partenaires comme le Centre Régional de Documentation Pédagogique, ou bien encore de faire connaître aux cadres et aux professeurs les ressources disponibles. Ce travail a notamment permis d'impulser l'observatoire de la prévention de l'illettrisme en cours de création auquel tout acteur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme pourra contribuer.

Le tournage d'un film en Bretagne, financé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), permettra d'aborder de façon objective la question de l'illettrisme en valorisant différentes expériences de terrain et en soulignant les difficultés et besoins encore non couverts. L'outil a vocation à être largement utilisé par les différents acteurs institutionnels et associatifs, élus des collectivités et partenaires sociaux, dans la perspective d'ouvrir les débats, les échanges, l'aide à la réflexion et à la prise de décision.

## Professionnaliser les acteurs du monde économique et des collectivités

En application de l'accord-cadre signé entre Pôle Emploi et l'ANLCI, entre 1800 et 2000 conseillers formation de Pôle Emploi sur les 41 sites régionaux seront sensibilisés. Depuis 2010, la chargée de mission régionale est intervenue auprès de 500 conseillers sur une trentaine de site à partir du support de formation ANLCI adapté aux spécificités régionales.
En déclinaison de l'accord-cadre national signé entre l'ANLCI et certains OPCA, la chargée de mission régionale intervient auprès des conseillers formation des OPCA.

Des élus des comités d'entreprise ont été sensibilisés à la problématique de l'illettrisme en entreprise au travers du réseau CEZAM du Morbihan et avec l'appui de la chargée de mission régionale. À cette fin, le référentiel des compétences clés développé par l'ANLCI pour les OPCA a constitué une grille de lecture pertinente.

Enfin, une campagne de sensibilisation auprès des cadres des collectivités a été menée par le CNFPT.

# 4 UNE DÉMARCHE ARTICULÉE AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le Grand Projet 7 « favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques » du Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 de Bretagne s'établit en cohérence avec la démarche de renforcement des compétences, notamment en direction des jeunes.
- La démarche est liée au Contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF) 2011-2015 qui vise explicitement à « conforter une offre de formation territorialisée, pour tous les publics, en matière de savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme », ciblant le dispositif Compétences clés.
- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) relatif au développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE) entre l'État et la Région Bretagne cible les publics en difficulté d'insertion, dont des personnes en situation d'illettrisme (axe 1 et 2-b).

# CENTRE

**2,5** millions d'habitants
(données INSEE de 2011)

**3,9 %**
de la population française

CHER
EURE-ET-LOIR
INDRE
INDRE-ET-LOIRE
LOIR-ET-CHER
LOIRET

## AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME.

### CHARGÉ DE MISSION RÉGIONAL DE L'ANLCI

**Jean-Christophe RALEMA**
Désigné à temps plein par le Préfet de région depuis 2003, placé au GIP ALFA CENTRE.

**GIP Alfa Centre**
10, rue Saint-Étienne - 45000 ORLÉANS
**jc.ralema@alfacentre.org**
**Tél. 02 38 77 83 39**

### CENTRES DE RESSOURCES ILLETTRISME

CRIA 41 (Loir et Cher) - **www.cria41.com - Tél. 02 54 43 40 84**
CRIA 36/ ADPEP 36 (Indre) - **Tél. 09 61 60 48 00**
SCRIPT-CAFOC (Loiret) - **Tél. 02 38 83 48 40**
CRIA 45 (Loiret) - **Tél. 02 38 63 77 22**
CRIA 28 (Eure et Loir) - **www.cria28.com**
**Tél. 02 37 36 06 19**
AFFIC/CRIA 37 (Indre et Loire) - **Tél. 02 47 47 12 87**
CRIA 18/ADPEP (Cher) - **Tél. 02 48 27 52 05**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon une estimation réalisée à partir des résultats de l'enquête nationale INSEE/IVQ de 2004-2005 :

- 99 900 personnes sont potentiellement en situation d'illettrisme.
- 8 % des salariés sont en situation d'illettrisme.
- 26 % des bénéficiaires du RMI sont en situation d'illettrisme.

En 2009, 6 % des 2591 jeunes suivis par les missions locales ne maîtrisaient pas les compétences de base, parmi lesquels 56 % sont des hommes.

En 2011, 4,6 % des jeunes sont repérés lors des Journées Défense Citoyenneté (JDC), soit 1243 jeunes.

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN RÉGION CENTRE

La mission illettrisme est hébergée au sein du Lieu Ressources Illettrisme (LRI) du GIP ALFA CENTRE depuis août 2002.
Le GIP ALFA CENTRE assure la gestion administrative de la mission régionale.

Le chargé de mission régional de l'ANLCI a un positionnement particulier, assurant une triple fonction auprès du Préfet, de l'ANLCI et du GIP. Il anime et est en charge de l'élaboration du plan régional, il est le correspondant de l'ANLCI et anime le Lieu Ressource du GIP. Il assure un appui aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme et anime la stratégie régionale. Ses missions, bien que distinctes, sont complémentaires. La mission régionale se veut référente dans le domaine de la professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

Le Lieu Ressources Illettrisme du GIP ALFA CENTRE assure une action de sensibilisation auprès des administrations et entreprises, d'information du grand public et de publics plus spécifiques. Six centres ressources départementaux (CRIA) existent dans la région. Ils sont coordonnés par le GIP ALFA CENTRE. Ils proposent des formations pour les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, notamment les bénévoles en milieu rural. Ils assurent également un accompagnement des projets sur le terrain (ex. les formations dans le cadre des AEF). Les CRIA ont également des plateformes de positionnement, dans lesquelles ils réalisent des bilans des compétences clés. Leurs actions sont principalement à destination des prescripteurs (Conseil général, Pôle Emploi, Missions locales), les formateurs et les bénévoles.

La relation entre la mission régionale et les CRIA est double. D'une part, le chargé de mission régional est chargé par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du suivi des CRIA (il siège au comité de pilotage), d'autre part, la mission régionale et les CRIA travaillent en synergie sur différentes actions, comme la mise en œuvre des actions éducatives familiales (AEF).

2

## LE PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

- Le premier Plan 2006-2008 a permis d'associer dans un partenariat constructif, l'ensemble des services déconcentrés de l'État en région et le Conseil régional, mobilisant les acteurs autour d'actions partenariales originales et cofinancées.

- Le second Plan 2011-2013, se veut vecteur de coordination et de démultiplication des efforts de chacun autour d'actions menées en complémentarité et en partenariat, notamment autour des Actions Éducatives Familiales (AEF). Ce plan opère un recentrage des objectifs, mobilisant une diversité de partenaires autour des actions.
  Des nouveaux partenaires ont été associés à ce plan, notamment les Conseils généraux et les OPCA. Ce plan établit 4 grandes priorités :
  // Prévenir l'illettrisme.
  // Accompagner les jeunes et les adultes en situation d'illettrisme inscrits dans les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.
  // Améliorer l'offre de formation.
  // Former des salariés en situation d'illettrisme.

- Un objectif transversal : Sensibilisation des acteurs et co-construction d'outils de communication avec les acteurs de la lutte contre l'illettrisme (formateurs et prescripteurs) pour répondre de manière adéquate à des situations spécifiques.

Il existe un comité de pilotage régional et un comité technique chargé du suivi des actions du plan et il est prévu que soient réunies des instances de pilotage départementales. Ces dernières seront en général composées des services départementaux de l'État, des Conseils généraux, des représentants locaux du Conseil régional et auront pour mission de coordonner les interventions des services de l'État et de ses partenaires et de veiller à la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'actions dans le cadre du plan régional.

**Les signataires du plan :** État (Préfecture, Rectorat), Conseil régional, Conseils généraux, Uniformation, OPCALIA, CONSTRUCTYS, AGEFOS PME Centre, CNFPT.

3

## DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Les priorités définies dans le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme sont de deux types : celles menées en partenariat dans le cadre du plan régional et celles initiées par les autorités publiques dans le cadre de leur politique.

### Axe 1 : Prévenir l'illettrisme

Les actions éducatives familiales sont au centre du volet prévention. Elles sont copilotées par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et le Rectorat, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), les inspections académiques et les équipes de réussite éducative. Ces actions sont également appuyées par les CRIA et Villes au carré. Le Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours a inscrit les actions éducatives familiales dans son projet académique.

Cinq actions éducatives familiales ont été capitalisées dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI en 2010 et valorisées dans un kit du praticien intitulé « Mise en œuvre des pratiques culturelles destinées notamment aux familles des gens du voyage dans le cadre des programmes familiaux ». Ce travail a été réalisé en partenariat avec l'Éducation nationale et a permis de développer une méthodologie de mobilisation et de professionnalisation des acteurs sur le territoire.

Le Rectorat, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et le GIP ALFA CENTRE, a développé dans le cadre du plan régional, une action en faveur des enseignants des écoles maternelles et primaires afin de les former et les outiller à l'identification, sensibilisation et orientation des parents en difficulté avec l'écrit. Poursuivant ce même objectif, les associations de parents d'élèves seront également mobilisées.

Le Conseil régional et l'Éducation nationale, en partenariat avec la DRAAF et la DRJSCS/DDCSPP, portent une action de prise en charge des jeunes en apprentissage et des « jeunes décrocheurs ». Cette action a pour objet la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des directeurs et formateurs des Centres de Formation d'Apprentis et du personnel des lycées professionnels ainsi que la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre du dispositif VISA du Conseil régional.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, en partenariat avec la DRAAF, la DRJSCS et le Conseil régional, pilote quant à elle la mobilisation des dispositifs de lecture publique « Livre et Lecture ».

L'accord-cadre signé au niveau national par l'ANLCI et l'Éducation nationale a permis le développement de partenariats inexistant jusque-là, permettant la formation de formateurs de SEGPA ou la sensibilisation des enseignants. C'est aussi grâce à cet accord que le chargé de mission régional a été associé à l'organisation des Assises académiques de prévention de l'illettrisme. Cette manifestation a rassemblé 130 participants, cadres de l'Éducation nationale et associations impliquées dans la prévention de l'illettrisme. L'objectif a été de mobiliser le personnel de l'Éducation nationale et d'impulser des partenariats entre les associations et les écoles.

## Axe 2 : Accompagner les jeunes et les adultes en situation d'illettrisme inscrits dans les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle

De nombreuses actions sont menées en faveur de l'insertion des publics bénéficiaires des minima sociaux et des contrats aidés. Ces actions fédèrent un grand nombre d'acteurs et constituent une priorité pour la région. La DRAAF et la DRJSCS ont programmé la mise en place d'une action de sensibilisation auprès du personnel des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et des Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) pour faciliter l'identification des publics en situation d'illettrisme. Une sensibilisation est également assurée auprès des Conseils généraux, des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), des collectivités locales et des Caisses d'allocations familiales (CAF) pour améliorer l'identification, l'orientation et l'accompagnement des publics en difficulté vers des dispositifs de formation correspondant le mieux à leurs besoins et profils.

Pôle Emploi, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et le Conseil général pilotent une action de sensibilisation et d'outillage des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme. Dans le cadre de cette action, une journée régionale de sensibilisation des partenaires de la DRJSCS a été organisée et des référents illettrisme ont été nommés au sein des administrations. Pôle Emploi a formé un référent au sein de chaque agence pour développer des projets de lutte contre l'illettrisme. ➤➤➤

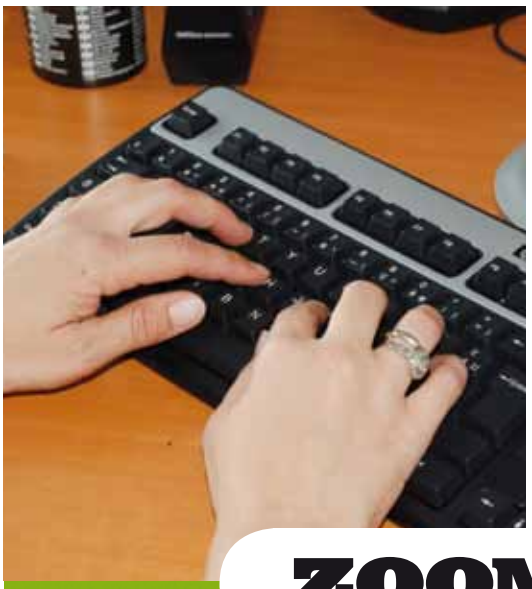

ZOOM

### VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) ET COMPÉTENCES CLÉS

Cette action vise à permettre aux personnes ne maîtrisant pas ou peu les compétences de base d'accéder à un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les 3 objectifs sont d'identifier la recevabilité de la demande de VAE, d'identifier les besoins de formation en compétences de base en lien avec le métier et la procédure VAE et d'identifier la certification la plus pertinente en fonction du niveau de maîtrise des compétences de base et de l'expérience professionnelle. Elle est mise en œuvre par un responsable du Centre ressources illettrisme, un responsable du Point Régional Conseil (PRC) et un chargé de mission positionnement, orientation compétences de base. 48 personnes ont bénéficié de cet accompagnement et au-delà de la certification, cette démarche a un effet très net sur l'appropriation des compétences professionnelles développées par ces personnes, leur capacité à s'exprimer et à les ré-investir pour postuler à une offre d'emploi et assurer un entretien d'embauche.

>>> L'expérimentation d'une action pilote a été programmée dans le département de l'Indre pour la formation des salariés en contrat aidé ou du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE). Cette action est menée en partenariat avec les Conseils généraux, la DIRECCTE, le CNFPT et le Conseil régional.

## Axe 3 : Améliorer l'offre de formation

D'importants efforts sont menés pour apporter de la lisibilité à l'offre de formation sur le territoire et pour améliorer sa communication. Cette démarche cherche à faciliter et à améliorer la qualité des réponses proposées par les prescripteurs en organisant et facilitant l'accès à l'information. Le Lieu Ressources Illettrisme répertorie l'existant en région avec l'appui des CRIA et réalise chaque année une cartographie des actions menées. Des informations relatives aux actions de lutte contre l'illettrisme sont diffusées sur le site Étoile (www.etoile.regioncentre.fr).

Une attention particulière est portée à la professionnalisation des acteurs, à travers la formation du personnel des organismes de formation et des prescripteurs, et cela, en réponse aux enjeux de développement de l'offre de formation dans les territoires ruraux et en entreprise. Le développement de l'offre de formation en entreprise est fortement demandé par les OPCA. L'offre de formation en milieu rural est développée grâce à l'action des unités territoriales de la DIRECCTE, du Conseil régional et de certains Conseils généraux, assurant son adaptation aux spécificités des publics.

Le Lieu Ressources Illettrisme coordonne l'action des CRIA, en charge au niveau départemental de la mise en œuvre du dispositif de sensibilisation et de formation régional financé par la DIRECCTE. Le LRI a également participé à l'organisation de la formation au repérage des personnes en situation d'illettrisme pour l'ensemble du personnel des services sociaux du Conseil général du Loiret.

En 2011, la déclinaison en région de l'accord-cadre État, Pôle Emploi, ANLCI a été opérée, avec la prise en charge par les CRIA de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des conseillers de Pôle Emploi. Le chargé de mission régional de l'ANLCI a coordonné l'action au niveau régional et a également assuré le suivi des réalisations dans les agences. 532 conseillers de la région ont bénéficié de cette action.

## Axe 4 : Former des salariés en situation d'illettrisme

Cet axe stratégique vise la sécurisation des parcours professionnels des actifs en situation d'illettrisme. Les actions dans ce cadre sont menées en partenariat avec les OPCA, le CNFPT, les CRIA, le GIP ALFA CENTRE, la DIRECCTE et le Conseil régional.

Une sensibilisation et une communication sont réalisées auprès des employeurs, notamment des PME et des collectivités locales. Un travail d'amélioration de la qualité des formations proposées aux entreprises est également engagé, notamment par la professionnalisation des formateurs en entreprises.

Des partenariats sont développés au niveau régional avec le FAF TT, le FAFIH, UNIFAF, UNIFORMATION, AGEFOS PME, OPCALIA, CONSTRUCTYS et le CNFPT, pour la sensibilisation des chefs d'entreprise et des DRH des collectivités territoriales. Dans cette démarche, les CRIA sont mobilisés pour mettre en place les actions sur le terrain définies en amont entre les entreprises et les OPCA, avec l'appui du chargé de mission régional de l'ANLCI.

En 2011, 938 personnes ont été orientées vers le dispositif Compétences clés de la DIRECCTE, dont 60 % sont effectivement entrées en formation. Parmi les bénéficiaires de ce dispositif, 64 % avaient un niveau Vbis ou VI, 37 % étaient des jeunes de 16-24 ans. Le chargé de mission régional de l'ANLCI et les CRIA appuient la mise en œuvre de ce dispositif.

# 4 UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

Le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) 2011-2014 intègre le plan régional sous la bannière « Bâtissons ensemble une région apprenante ». Il vise l'amélioration de la formation et du niveau de qualification de la population, en assurant l'égalité d'accès à la formation et la promotion de formations innovantes.

- Les plans départementaux d'insertion sont définis en cohérence avec le plan régional de lutte contre l'illettrisme. Le CMR participe aux groupes de travail pour l'élaboration des plans.
- La prévention et la lutte contre l'illettrisme est un des objectifs prioritaires du Plan académique 2011-2015. L'accent est mis sur la mise en cohérence des actions entreprises afin de gagner en efficacité. Le suivi de l'illettrisme a été notamment intégré comme élément du tableau de bord des écoles.
- Le Plan Régional d'Intégration des Populations Immigrées comporte une dimension de prévention de l'illettrisme. Une articulation est faite entre les AEF et le dispositif « Ouvrir l'école aux parents » à travers les instances de pilotage.

# CHAMPAGNE-ARDENNE

**1,3** million d'habitants
(données INSEE de 2010)

**2 %**
de la population française

**ARDENNES**
**AUBE**
**MARNE**
**HAUTE-MARNE**

« BRISER LES ISOLEMENTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX PROBLÈMES DE L'ILLETTRISME. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Christine de CHEFDEBIEN**
Désignée à temps partiel par le Préfet de région depuis 2009, placée auprès du SGAR.

**SGAR**
1, cours d'Ormesson - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
**christine.dechefdebien@champagne-ardenne.pref.gouv.fr**
**Tél. 03 26 26 12 80**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site d'ARIFOR :
**www.arifor.fr**
**Tél. 03 26 21 83 20**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon une estimation réalisée par la DR-INSEE Champagne-Ardenne à partir des résultats de l'enquête nationale IVQ de l'INSEE/ de 2004-2005 :

- Plus de 100 000 personnes sont en situation d'illettrisme.
- 13 % des 18-65 ans sont en situation d'illettrisme.

En 2011, 5,2 % des jeunes ont été repérés en situation d'illettrisme, soit 859 jeunes, la moyenne nationale étant de 4,8 % (données Journées Défense Citoyenneté).

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN CHAMPAGNE-ARDENNE

La chargée de mission régionale de l'ANLCI a pour mission d'animer le plan régional en collaboration avec le comité restreint, avec lequel elle assure la mise en œuvre des décisions du comité plénier. Elle coordonne également le suivi et l'évaluation du plan régional et contribue à la mise à jour régulière de l'état des lieux des acteurs et des dispositifs sur le territoire.

En outre, la chargée de mission valorise auprès des acteurs le kit du praticien sur l'évolution professionnelle élaboré dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques : « Réapprentissage des savoirs de base articulés aux situations de travail dans le secteur privé » .

Le Centre Ressources Illettrisme de Champagne-Ardenne, créé en 2000, est accueilli par le GIP Etat-Région ARIFOR. Il anime des actions de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme auprès des acteurs de terrain et des prescripteurs, crée des supports pédagogiques pour les formateurs et propose une offre annuelle de professionnalisation. La responsable du CRI est également en charge du montage des appels à projets (Etat-Région et FSE).

Pour garantir sa mission, le CRI a développé un annuaire répertoriant les structures en région menant des actions de lutte contre l'illettrisme, un outil de repérage des publics en illettrisme, un feuillet d'information bimestriel « l'Éventail », un site internet dédié à la lutte contre l'illettrisme et a piloté l'élaboration d'une cartographie sur les lieux d'apprentissage « savoirs linguistiques et compétences de base » en Champagne-Ardenne en 2011. Il dispose également du numéro indigo « illettrisme info service », numéro national redirigé en région.

La mission régionale et le CRI travaillent en complémentarité, dans un partenariat très étroit. Ils collaborent dans la réalisation d'actions. La mission régionale travaille aussi avec un autre centre ressources, l'association Initiales, structure disposant d'une expérience reconnue dans le domaine. Le CRI et Initiales sont membres du comité de pilotage restreint du plan régional.

2

## LE PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le premier plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2011-2013 a été élaboré dans une volonté de rendre lisibles et visibles les actions sur le territoire, tout en impulsant et soutenant le développement d'initiatives nouvelles par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs. Ce plan cherche à encourager la mutualisation des moyens dans le respect des compétences de chacun.

Le plan est structuré autour de deux grands axes, prévention (pour les moins de 16 ans) et lutte contre l'illettrisme (pour les plus de 16 ans) et suit différents objectifs stratégiques selon le public visé :

- Petite enfance : Contribuer à éveiller très tôt chez l'enfant le goût de la lecture, par la mobilisation des personnels de la petite enfance.
- Enfance :
  - // Créer un environnement favorable à la découverte et au goût de la lecture dès le plus jeune âge.
  - // Développer pour les parents d'élèves, particulièrement les mères, la possibilité de reprendre l'apprentissage de la langue française écrite au moment où leurs enfants sont scolarisés en cycle 2.
  - // Conforter la prise en charge des élèves repérés en grande difficulté d'apprentissage dans le 1er degré.
  - // Améliorer l'accès aux lieux de lecture pour les élèves allophones.
  - // Permettre aux élèves des établissements d'enseignement agricole en grave difficulté de lecture, écriture et calcul, de combler leurs lacunes en cours de formation.
- Préparation à la vie active (16-25 ans) :
  - // Donner aux jeunes repérés en grande difficulté de lecture l'opportunité de renouer avec les savoirs fondamentaux, notamment dans le cadre des Journées Défense citoyenneté.
  - // Donner la possibilité aux jeunes sortis sans solution du système scolaire de renouer avec les savoirs fondamentaux.
  - // Sécuriser le parcours de formation des apprentis et prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage.
  - // Permettre à des jeunes détenus en établissements pénitentiaires de mieux préparer leur sortie, en participant à la Journée défense citoyenneté.
- **Vie active :** Prendre en compte la lutte contre l'illettrisme dans l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle, notamment les contrats d'objectifs signés par le Conseil régional et les branches professionnelles.
- **Personnes âgées :** Donner l'opportunité à des personnes âgées ne sachant plus lire ni écrire de renouer avec la lecture, écriture et/ou de réapprendre les savoirs fondamentaux.

- **Tous publics :**
  - // Faire connaître l'ensemble de l'offre disponible dans la région, en matière de réapprentissage des savoirs fondamentaux (notamment grâce à la cartographie des lieux d'apprentissage en région).
  - // Favoriser l'accès à la lecture des publics qui en sont le plus éloignés, en particulier des quartiers d'habitat social des grandes villes.
  - // Susciter la venue des personnes les plus éloignées de la culture et de la lecture et en situation d'illettrisme, dans les locaux des bibliothèques-médiathèques.
  - // Professionnaliser conjointement les acteurs culturels et les travailleurs sociaux sur le repérage et l'orientation des personnes en situation d'illettrisme vers un réapprentissage des savoirs fondamentaux.

**Les signataires :** État (Préfecture, Rectorat, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, Conseil régional, Centre national de la fonction publique territoriale.

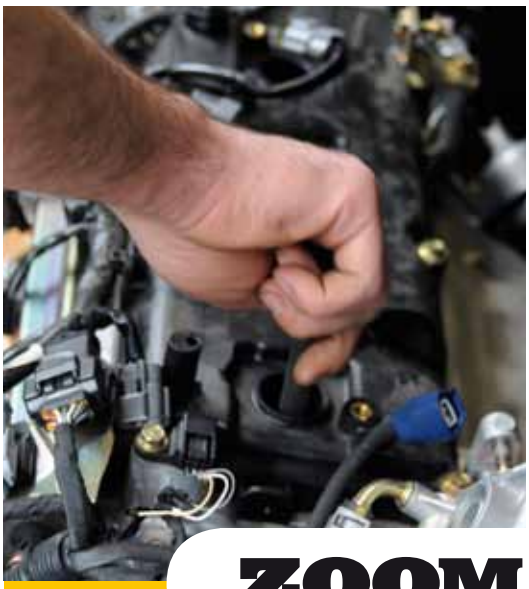

ZOOM

## MOBILISATION DES OPCA DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Cette action vise à accroître la mobilisation des OPCA dans la lutte contre l'illettrisme, afin qu'ils créent et utilisent leurs propres outils de sensibilisation et de détection des salariés illettrés de leur secteur et qu'ils puissent se former au référentiel de compétences clés en situation professionnelle de l'ANLCI, en partenariat avec les organismes de formations.

L'objectif de cette action est également d'accroître le nombre de salariés entrant en formation de base. Pour cela une sensibilisation des référents compétences de base des OPCA est conduite.
Une dizaine d'OPCA se sont emparés de la question en Champagne Ardenne et ont mené des programmes à destination des salariés en situation d'illettrisme.

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Les objectifs stratégiques sont déclinés en 27 fiches actions sur le territoire. L'accent a été mis dans la mobilisation d'un maximum d'acteurs pour améliorer l'accès aux dispositifs de droit commun. À titre d'exemple, quelques-unes de ces actions seront présentées pour chaque axe stratégique.

## Prévention de l'illettrisme

Une des actions principales menée en Champagne-Ardenne porte sur la formation et la sensibilisation des personnels de la petite enfance et des bibliothèques et médiathèques départementales à la promotion de la lecture dans les structures d'accueil des petits enfants et leurs familles. En 2011, 4 bibliothèques-médiathèques ont mené des actions dans ce sens et des partenariats pour l'extension de cette action ont été développés avec d'autres bibliothèques-médiathèques, mais aussi avec des réseaux d'assistantes maternelles ou encore avec des centres de loisirs. Ces actions rassemblent une diversité de partenaires tels que les conseils généraux, les villes et communautés d'agglomérations, les bibliothèques départementales de prêt, les associations. En 2011, l'association Initiales a organisé un colloque sur le thème « Illettrisme : le défi de la créativité », comprenant une table ronde sur les bébés lecteurs.

Des actions de prévention sont également menées auprès des jeunes détenus en établissements pénitentiaires pour mieux préparer leur sortie proposant une participation à des Journées défense citoyenneté intra muros, avec la présentation de l'association « Savoirs pour réussir », de l'EPIDE et de la mission locale. En 2011-2012, 4 maisons d'arrêt ont entamé des initiatives dans ce sens. »»»

>>> Des initiatives innovantes sont développées sur le territoire pour favoriser l'accès au réapprentissage des savoirs fondamentaux des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou sous main de justice, dans le cadre du dispositif « Accueil-Accompagnement des 13-18 ans ». En 2011,10 encadrants de la protection judiciaire de la jeunesse ont ainsi été sensibilisés et une formation en direction des éducateurs des jeunes sous main de justice (PJJ, centres éducatifs fermés…) est prévue pour 2012 afin qu'ils réapprennent directement les savoirs de base aux jeunes qu'ils encadrent.

## Lutte contre l'illettrisme

Une orientation opérationnelle du plan vise spécifiquement la mobilisation des OPCA dans la lutte contre l'illettrisme dont l'engagement en Champagne-Ardenne est fort. Les OPCA mobilisés sont : AGEFOS PME, OPCALIA, FAFTT, ANFA, UNIFORMATION, UNIFAF, FAFSEA, CONSTRUCTYS, OPCA TRANSPORTS et OPCALIM. Les accords-cadres nationaux pilotés par l'ANLCI ont été un levier pour la mise en place de cette dynamique.

Des formations ouvertes aux OPCA sont organisées par l'ARIFOR sur l'utilisation du référentiel de compétences clés en situation professionnelle de l'ANLCI. Il s'agit de promouvoir le réapprentissage des savoirs fondamentaux aux salariés en grande difficulté, par une méthode directement articulée à leur situation de travail.

En 2011, une forte sensibilisation a été réalisée par les OPCA auprès des chefs d'entreprise et du personnel encadrant des entreprises adhérentes, ainsi que des actions de réapprentissage avec l'utilisation d'outils propres, tel que le dispositif 1001 lettres d'OPCALIA (150 bénéficiaires) ou le projet « Déclicc » de l'AGEFOS PME (130 salariés formés). Ces actions bénéficient d'un financement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Cette dynamique est renforcée par le fait que le Conseil régional a signé des accords-cadres avec les OPCA et des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles dans lesquels il demande la prise en compte de cette problématique.

Les OPCA, entreprises et organismes de formation ont été également mobilisés pour rendre compte de 5 bonnes pratiques qu'ils avaient menées ensemble ces dernières années dans la région, pour réapprendre les savoirs de base aux salariés en situation d'illettrisme. Ces pratiques ont été valorisées dans le cadre du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI en décembre 2010 et retranscrites dans un kit du praticien intitulé « Quelles bonnes pratiques en matière de réapprentissage des savoirs de base, articulées aux situations de travail dans le secteur privé ? ».

Le Centre national de la fonction publique territoriale porte une action de réapprentissage des savoirs fondamentaux en direction des agents de la fonction publique territoriale. En 2011, une action de sensibilisation a été réalisée auprès de 3 collectivités locales sur le repérage et l'orientation des agents en situation d'illettrisme, action qui a donné lieu à la mise en place de formations.

Le Conseil économique, social et environnemental régional a organisé un colloque en 2008 intitulé « La lutte contre l'illettrisme : une responsabilité collective et une nécessité en Champagne-Ardenne », qui a donné lieu à un avis sur l'illettrisme en entreprise.

Le GIP ARIFOR poursuit la sensibilisation des conseillers de Pôle Emploi, Missions locales, PAIO et Cap emploi à la problématique de l'illettrisme, dans la cadre de la mise en œuvre du dispositif « Compétences clés » en faveur de demandeurs d'emploi et salariés en insertion. Cette action a été confortée par l'accord-cadre national signé par le secrétaire d'État chargé de l'emploi, la directrice de l'ANLCI, et le directeur général de Pôle Emploi, le 4 février 2010. Le dispositif « Compétences clés » de la DIRECCTE a bénéficié en 2011 à 1223 personnes, pour la plupart des femmes (65 %). Parmi les bénéficiaires, 43 % étaient de niveau VI et Vbis.

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi finance également des actions d'appui à la formation de formateurs, la formation aux outils et aux ressources et la mutualisation des ressources pédagogiques au travers du CRI. En partenariat avec les organisations professionnelles, elle a également mis en place le dispositif « Engagements de développement de l'emploi et des compétences » (EDEC) pour répondre aux besoins de développement des salariés ne maîtrisant pas les compétences de base.

Une expérience innovante est conduite dans le cadre d'une coopération franco-belge (ARIFOR, DRAC et le Réseau de bibliothèques publiques de Mouscron en Belgique) pour la professionnalisation des acteurs sur le repérage et l'orientation des personnes en insertion et en situation d'illettrisme vers un réapprentissage des savoirs fondamentaux et vers les lieux de pratique de la lecture. Cette professionnalisation se fait au travers d'un travail de mutualisation en trinôme (formateur, travailleur social et médiathécaire).

En 2011, une action non programmée a été menée par le CAFOC, en partenariat avec le Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage (CASNAV, Rectorat) pour la formation à la remédiation illettrisme de 12 officiers et sous-officiers du 61e régiment d'artillerie de Chaumont (Haute-Marne), pour qu'ils réapprennent les savoirs fondamentaux à des militaires du rang, détectés en situation d'illettrisme.

# 4 UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

L'État et le Conseil régional Champagne-Ardenne se sont accordés autour d'objectifs communs définis dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) signé en 2011, à caractère prescriptif pour l'ensemble des partenaires régionaux. Parmi les axes prioritaires de ce document, figure la formation et la qualification des publics fragilisés, en particulier les personnes nécessitant une remise à niveau dans le domaine des savoirs fondamentaux, pour mener à bien leur projet d'insertion, de retour à l'emploi ou d'accès à la qualification.

# CORSE

**309 339** habitants
(données INSEE de 2010)

**0,47 %**
de la population française

→ **HAUTE-CORSE**
**CORSE-DU-SUD**

« L'ILLETTRISME, UNE PROBLÉMATIQUE TRANSVERSALE À ANCRER AU SEIN DES POLITIQUES ÉDUCATIVES, SOCIALES ET DE L'EMPLOI. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Catherine MICHELI**
Désignée par le préfet et placée auprès du Secrétariat général pour les affaires de Corse (SGAC).

**SGAC**
Palais Lantivy - Cours Napoléon - 20188 AJACCIO
**catherine.micheli@corse.gouv.pref.fr**
**Tél. 04 95 11 13 17**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du CRAIl :
**www.craii-corse.org**
**Tél. 04 95 10 52 25**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon les données JDC de 2011, 3,8 % de jeunes ont été repérés en situation d'illettrisme, soit 124 jeunes.

Il n'existe pas de déclinaison régionale de l'enquête IVQ.

CORSE

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN CORSE

La gestion administrative des actions en matière d'illettrisme est assurée par la mission Insertion - Lutte contre l'illettrisme du C.R.A.I.I. financé par la DIRECCTE et le FSE, en collaboration avec la chargée de mission au sein du SGAC.

La chargée de mission auprès du SGAC collabore avec le Centre régional d'appui aux acteurs de l'insertion (C.R.A.I.I) et l'ANLCI, notamment dans l'élaboration du nouveau Plan régional. L'objectif est de promouvoir, dans une approche territorialisée et partenariale, avec l'appui des outils développés par l'ANLCI, une transversalité de la problématique illettrisme au sein de dispositifs déjà existants et de faire ainsi en sorte que la problématique illettrisme soit clairement identifiée en région.

Le GIP Corse Compétences, dans sa mission C.R.A.I.I. financée par la DIRECCTE et le FSE, assure une fonction de service public dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale de lutte contre les exclusions. Cette mission se décline en deux volets : un volet « Insertion - Lutte Contre l'Illettrisme » et un volet « Égalité des Chances - Lutte Contre les Discriminations ». L'offre de service du CRAII consiste à :

- assurer un appui pédagogique et technique aux acteurs concernés, publics comme privés, et accompagner l'évolution de leurs pratiques professionnelles, individuelles comme collectives ;
- promouvoir une dynamique de fonctionnement en réseau, de faciliter les échanges d'expériences et de pratiques.

Ses modalités d'actions sont multiples : la mise à disposition de ressources, notamment via le centre de documentation et le site internet, la mise en place d'un plan et d'actions de formation, information et sensibilisation, l'animation de groupes de travail et de réseaux et la mobilisation de partenariats. Le C.R.A.I.I. a également mis en place un annuaire des organismes en ligne afin de renforcer la dynamique entre acteurs.

2

## UN PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN COURS D'ÉLABORATION

Un premier plan triennal de lutte contre l'illettrisme 2007-2009 a été élaboré mais n'a pas bénéficié d'un suivi opérationnel. Il s'inscrivait dans une logique de valorisation des initiatives et d'optimisation, de mise en cohérence et en complémentarité des ressources et des initiatives développées par les différents acteurs, dans leur champ de compétence propre.

Un second Plan est en cours d'élaboration dont l'objectif est de répondre aux besoins identifiés dans la population. L'approche adoptée est participative, réunissant les différents partenaires (services de l'État, rectorat, collectivités territoriales et notamment les différents services de la Collectivité territoriale de Corse, le monde économique et la société civile) autour d'un diagnostic commun et d'orientations stratégiques claires.

Trois grands axes de travail ont pu être identifiés :

- Conforter le rôle du Centre ressources au sein du C.R.A.I.I.
- Mieux observer et appréhender l'illettrisme en essaimant la problématique au sein des différents dispositifs existants.
- Développer des actions territorialisées dans le cadre du futur Plan.

À cette fin, différentes rencontres ont ainsi été organisées sur le territoire (à Bastia, Ile Rousse, Ghisonaccia, Porto Vecchio, Ajaccio), mobilisant ainsi près de 70 partenaires, pour permettre à l'ensemble des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme de pouvoir témoigner sur les actions, les besoins et les freins à la mise en œuvre.

3

# LES DIFFÉRENTS CHAMPS D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

S'il n'existe pas encore de cadre d'actions formalisé, il est possible d'identifier différents types d'actions déployées sur le territoire corse : des actions de prévention, de professionnalisation des acteurs, de partenariats et de mise en réseau et de formation aux savoirs de base.

## Des actions de prévention de l'illettrisme

Des actions sont déployées en Corse en vue de favoriser l'ouverture culturelle par la sensibilisation au livre. Ainsi, des accueils en bibliothèque et médiathèque sont organisés et des ateliers d'écriture pour un public jeune. À titre d'exemple, des ateliers lecture sont proposés à Bastia pour des adultes issus de quartiers sensibles. La Falep (Fédération des Associations Laïques et de l'Éducation Permanente de Haute-Corse) et la médiathèque Saint-Jean mettent également en place des ateliers lecture pour jeune public, celles-ci étant assurées par des bénévoles dans le cadre de l'opération « lire et faire lire ».

## Des actions de professionnalisation auprès des acteurs de l'insertion

La mission insertion - Lutte contre l'illettrisme du C.R.A.I.I. a travaillé à l'élaboration d'un programme de professionnalisation auprès des professionnels de la formation (Centre Hébergement & Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) Fédération des Associations Laïques d'Éducation Permanente (Falep) 2A, Chambre des métiers, Association nationale pour la formation professionnelle (AFPA), la DIRECCTE, Association OPERAE, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)…) sur les thématiques suivantes : améliorer la qualité de son organisation interne, interroger et enrichir sa pratique professionnelle et insérer et lutter contre l'illettrisme. En 2011, la mission a réalisé 22 journées d'actions pour 46 personnes en région. Les structures bénéficiaires sont réparties sur 5 sites différents (Ajaccio, Bastia, Porto Vecchio, Île-Rousse, Olmeto).

## Des actions de partenariats et mise en réseaux

Des partenariats se sont déployés en région, notamment grâce à l'expertise et aux compétences du C.R.A.I.I. pour favoriser le développement de nouvelles pratiques professionnelles à travers la mise en réseau des acteurs. Par exemple, des rencontres ont eu lieu entre la mission locale de Bastia, les organismes de formation de Bastia et le C.R.A.I.I. en vue de faciliter l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi (dans un premier temps il s'agissait uniquement du public en situation d'illettrisme). D'autres acteurs se sont réunis, tels que le Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux de Porto Vecchio ou encore la collectivité territoriale de Corse. Au total, en 2011, 132 personnes se sont rencontrées sur 21 jours.

## ZOOM

Alain, chauffeur, agent de maîtrise CAPA(*)
« Je n'attends plus, je passe l'examen »
Oser la formation, c'est avancer
Centre national de la fonction publique territoriale
57 avenue de Verdun - Route du Salario - 20000 Ajaccio
Contact : 04 95 50 45 00 - www.corse.cnfpt.fr
CNFPT

### DU TABOU À L'ACTION

La délégation Corse du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), avec l'appui du GIP Corse Compétences, dans sa mission C.R.A.I.I. (Centre ressources illettrisme) a mis en place une formation visant à réactualiser les compétences de base des agents de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien.
La responsable de formation a cherché à impliquer les agents et à les rendre acteurs de leurs formations. L'idée de marquer les esprits, et de s'appuyer sur les agents ayant suivi la formation pour inciter d'autres agents à suivre des formations aux compétences de base s'est concrétisée en 2011 par une campagne de communication, s'appuyant sur le témoignage des actions via des affiches. Elles ont été diffusées à l'automne 2010 auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux de Corse avec le catalogue de formation 2011.

Ces affiches ont remporté une adhésion importante auprès de professionnels de la formation, qui soutiennent ce concept et envisagent de l'adopter dans d'autres délégations régionales du CNFPT.

## Des actions de formation aux savoirs de base et monde du travail

En Corse, le marché compétences clés, piloté par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et mis en place en janvier 2010, est réparti sur six zones d'emploi (Ajaccio, Bastia, Calvi-Île-Rousse, Corte, Ghisonaccia - Aleria et Porto-Vecchio - Sartène). Parmi les 562 apprenants entrés en formation en 2010, 80 % sont des femmes, 63 % sont demandeurs d'emploi et 13 % sont des travailleurs handicapés.

Différents organismes proposent des formations aux compétences clés à un public large: par exemple, le GRETA 2B SIGMA formation ou encore Kyrnéa formation ciblent tant les demandeurs d'emploi que les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi sortis du système scolaire ou les salariés en insertion par l'activité économique (IAE), contrats aidés, etc. au travers d'un parcours de formation ou d'objectifs défini dans un contrat pédagogique. D'autres organismes visent les publics en insertion présentant des risques de désocialisation : FALEP 2A, JSF ou encore ID formation au travers de projets d'insertion.

Depuis 2006, ID Formation, agréé par le FAF Propreté intégré au sein du réseau OPCALIA, mène des actions pour l'acquisition ou le réapprentissage des savoirs de base afin permettre aux bénéficiaires d'accéder à une plus grande autonomie pour la construction de leur parcours d'insertion professionnelle. Des ateliers de formation de base sont également proposés pour renforcer l'autonomie sociale dans la vie quotidienne (remplir des documents administratifs…).

Enfin, dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques (FPP), les travaux du groupe régional se sont concentrés sur la conception, la mise en œuvre et l'expérimentation de l'outil PRILL 06 (Pratique Régionale sur l'illettrisme) auprès de 3 catégories de prescripteurs en Haute-Corse (agence locale pour l'emploi, mission locale et la maison des services publics). Cet outil, destiné aux personnels d'accueils, d'information et d'orientation de la région et des organismes en relation avec les salariés (OPCA, syndicats, chambres consulaires, etc.) permet d'accompagner le développement des compétences de base des publics en difficulté par l'ensemble des acteurs locaux.

## Former les agents territoriaux aux savoirs de base dans le cadre du dispositif Compétences clés du CNFPT

Plusieurs actions ont été menées entre 2007 et 2010 en déclinaison de l'accord-cadre national signé entre l'ANLCI et le Centre national de la formation publique territoriale (CNFPT) : le processus Compétences clés CNFPT au travers de formations, des actions de sensibilisation auprès des professionnels et l'organisation d'un dispositif d'évaluation et de formation interne au CNFPT.

Dans le cadre du processus Compétences clés du CNFPT, plusieurs actions ont été déployées en 2007 et 2008 et maintenues en 2009. Il s'agit d'actions de formation relatives à des actions de formation au développement des compétences professionnelles destinées aux salariés de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), et d'actions de sensibilisation auprès d'agents de bibliothèques et de médiathèques.

La mise en place d'un dispositif interne au CNFPT d'évaluation et de formation a donné lieu à l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences clés du musée Fesch et des agents de collectivités (ATSEM, adjoint technique 1ère classe, adjoint administratif…), mais aussi à la conception d'outils d'évaluation, à des formations aux compétences clés pour les agents du Conseil général Corse-du-Sud et à la préparation d'examen.

## 4 UN PLAN À ARTICULER AVEC LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX

La démarche de lutte contre l'illettrisme en Corse s'inscrit en cohérence avec le Projet académique 2008-2012 dont l'axe 1, en particulier, vise l'amélioration du dépistage précoce des difficultés pour permettre à un maximum d'élèves d'acquérir les compétences du socle commun, de réduire le nombre de sorties sans qualification ainsi que l'absentéisme des élèves.

- Les orientations régionales du CNFPT en matière de lutte contre l'illettrisme sont inscrites dans le projet régional de développement de février 2011 duquel découle un plan d'action 2011-2015 dédié à l'illettrisme articulé autour de 4 actions : repérer les agents en situation d'illettrisme, sensibiliser les collectivités des élus et des agents, un accès des agents aux préparations aux concours et une mutualisation des échanges et des bonnes pratiques.
- Le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2007-2013 s'articule avec la démarche d'acquisition et d'élévation des compétences dans la mesure où il conçoit l'apprentissage comme un axe majeur de la réflexion.
- Le futur Plan s'établira en cohérence avec le Contrat de Projet État/Région 2007-2013 dans son objectif de développement des compétences et de l'employabilité des salariés au travers d'actions de formation (orientation 1.4. « Investir dans le capital humain et favoriser la création d'emplois »).
- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) 2005-2010 était destiné à favoriser le développement et la modernisation de l'apprentissage en Corse. L'actuel COM 2011-2015 s'inscrit dans cette continuité.

# FRANCHE-COMTÉ

**1,17** million d'habitants
(données INSEE de 2010)

**1,8 %**
de la population française

**DOUBS**
**JURA**

**HAUTE-SAÔNE**
**TERRITOIRE DE BELFORT**

« COORDONNER ET STRUCTURER LA POLITIQUE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Dominique ROMAND**
Désignée à temps partiel depuis 2010, placée auprès du SGAR
(adjointe au chargé de mission Cohésion sociale-Santé-Culture).

**SGAR**
8 bis, rue Charles Nodier - 25035 BESANÇON
**dominique.romand@franche-comte.pref.gouv.fr**
**Tél. 03 81 25 14 56**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

En 2011, 3,8 % des jeunes Francs-comtois présents lors des Journées défense et citoyenneté (JDC) ont été détectés en situation d'illettrisme, soit 495 jeunes. C'est en Haute-Saône que leur part est la plus élevée (5,1 %) soit 131 jeunes et dans le Doubs qu'elle est la plus faible (3,4 %) soit 196 jeunes.

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN FRANCHE-COMTÉ

La chargée de mission régionale de l'ANLCI est chargée d'animer et de coordonner la politique régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ses priorités sont d'élaborer un nouveau Plan et de recréer un centre ressources illettrisme.

La Franche-Comté ne dispose plus de centre ressources illettrisme. Le Centre de Ressources EFIGIP assurait par le passé des missions ponctuelles d'information, de documentation et parfois d'animation au titre du fonctionnement d'un lieu ressources illettrisme. La région était aussi dotée d'un Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) rattaché au rectorat ainsi que les centres départementaux (CDDP) qui assuraient des missions d'accueil, d'information, d'appui et de conseil auprès des acteurs de la prévention de l'illettrisme agissant dans et autour de l'école.

2

## LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La région Franche-Comté s'est dotée d'un premier Plan régional de lutte contre l'illettrisme pour la période 2007-2009, suivi d'un second Plan 2009-2011, dont la mise en œuvre n'a pas été réellement suivie.
Ce dernier poursuivait quatre grands objectifs : coordonner et structurer la politique régionale de lutte contre l'illettrisme, améliorer la connaissance des besoins et la qualité de l'offre de formation et de services, identifier l'action préventive à l'école et autour de l'école et faciliter l'accès des jeunes et des adultes aux savoirs et compétences de base. La chargée de mission régionale a pour mission d'élaborer un troisième Plan en mobilisant les partenaires concernés et d'améliorer son suivi opérationnel.

3

## DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Il est toutefois possible d'identifier de nombreuses actions visant à faciliter l'accès des adultes aux compétences de base, prévenir l'illettrisme par des dispositifs ciblant tant les enseignants que les élèves et des mesures de soutien au secteur associatif et par des actions de sensibilisation au livre et à la lecture.

### Faciliter l'accès des adultes aux savoirs de base

Le dispositif Compétences Clés, piloté par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), a été mis en place en 2010 dans le cadre d'un marché régional pluriannuel pour la période 2010-2012. Au total, ce sont 22 organismes de formation qui proposent des formations aux compétences clés en Franche-Comté. En 2010-2011, le dispositif a bénéficié à 3 548 stagiaires pour 36 655 heures de formation achetées couvrant ainsi l'ensemble des besoins des 3 bassins d'emploi, tant en zones urbaines que rurales grâce à un partenariat efficace entre les différents prescripteurs (Pôle Emploi, les Missions locales et Cap Emploi, les organismes de formation et la DIRECCTE). L'objectif en 2012 est de toucher 1 894 stagiaires pour 22 693 heures de formation.

Les détenus bénéficient également du dispositif Compétences Clés piloté par la DIRECCTE Franche-Comté. En 2010-2011, 272 stagiaires ont bénéficié de 5 067 heures de formation. L'objectif pour 2012 est de former 136 stagiaires pour un volume de 2 167 heures.

Deux autres dispositifs, financés par le Conseil régional, concernent les personnes avec un bas niveau de qualification : le programme de pré-qualification pour les jeunes et les adultes en difficulté et les stages d'insertion et de formation en alternance (SIFA) pour les primo demandeurs d'emploi jeunes de niveau VI jusqu'au niveau IV sans qualification professionnelle).

Enfin, pour la phase 3 du Forum Permanent des Pratiques (FPP), la mission régionale de l'ANLCI s'est engagée sur la thématique de l'évolution professionnelle avec la pratique suivante: « Mise en situation professionnelle pour faciliter la maîtrise des compétences de base des salariés et des apprentis ». Quatre actions, portées par cinq organismes, ont été menées auprès de salariés d'entreprises du secteur marchand, d'entreprise d'insertion, d'agents d'une collectivité locale et d'apprentis en difficulté avec les compétences de base et ont conduit à l'élaboration d'un kit du praticien.

## Prévenir l'illettrisme par des actions ciblant les enseignants et les jeunes

L'une des grandes priorités pour l'année 2011-2012 du projet 2011-2014 de l'académie de Besançon est la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Un des objectifs clairement affichés est la prévention de l'illettrisme qui « commence dès la maternelle » et nécessite une aide personnalisée à l'élève repéré en difficulté.

Pour ce faire, des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), impliquant l'élève et associant la famille, sont élaborés en amont afin de prendre en charge la difficulté scolaire dès le début de la 6e. Plusieurs acteurs partenaires concourent à son succès : l'instituteur, le directeur de l'établissement, les enseignants spécialisés des Réseaux d'Aides spécialisées (RASED) de la circonscription, les instituteurs des classes d'initiation (CLIN), les assistants d'éducation et des emplois vie scolaire. L'accompagnement éducatif après les cours est également mobilisé pour la réussite scolaire. Il peut s'intégrer aux actions d'un PPRE et compléter l'aide individualisée.

Diverses actions concernent les enseignants des classes élémentaires et de collèges dans une logique d'individualisation de la prise en charge des élèves en difficulté. Par exemple, un document départemental « programme personnalisé de réussite éducative » et d'accompagnement des équipes dans sa mise en œuvre a été conçu comme support.

De plus, en phase avec le Plan académique national et afin de faire évoluer les méthodes de lecture et de prévenir les difficultés d'apprentissage, le Plan académique de formation (PAF) de Besançon des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation 2010-2011 intègre un volet prévention de l'illettrisme : formations des formateurs sur la problématique et la prévention de l'illettrisme, remédiation à l'illettrisme numérique, aider les élèves en difficulté de lecture, évaluer les compétences en maîtrise de la langue, etc, l'objectif étant de sensibiliser les enseignants à la prise en charge des élèves en difficulté.

Dans le cadre de son programme « Prévenir l'illettrisme », la Fondation SNCF soutient deux structures en Franche-Comté : la Confédération syndicale des Familles pour le projet d'animation « Jeux et lecture à l'ombre » autour des mots pour les enfants et leurs parents, et l'Association pour le développement de l'expression culturelle radiophonique (Adexpra) pour le projet « La radio à l'école » qui, grâce au studio « Radio Dijon campus », permet à des élèves du collège de participer à la conception d'émissions radiophoniques.

Plusieurs dispositifs ciblent le public des enfants du voyage, et plus largement des jeunes et adultes défavorisés. Le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV) de Besançon élabore avec les différents acteurs de l'école, des sessions de formation pour ces publics. À la rentrée 2011, la transmission des documents de suivi inter-établissements pour »»»

ZOOM

### ACTION LECTURE POUR PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Timothée Laine est écrivain et propose depuis plusieurs années des ateliers d'écriture pour des publics spécifiques.

Ces ateliers se déroulent sur trois ou quatre jours consécutifs dans la maison d'arrêt. Les détenus écrivent avec des petites contraintes (mots choisis par exemple) le deuxième jours rédigent, le lendemain reprennent les textes et les peaufinent puis les mettent en bouche pour une restitution finale avec Timothée Laine qui dit de la poésie contemporaine y compris la sienne. Dans certains ateliers les écrits des détenus font l'objet d'un livret.

Timothée Laine intervient depuis plusieurs années à Lure. Quatre à sept détenus participent à l'atelier d'écriture dans la bibliothèque. Les détenus ne sont pas tous familiarisés avec le livre et la lecture. Les écrits, sur le fond comme sur la forme, montrent que l'on peut surmonter des blocages. Les détenus les plus éloignés de l'écriture ont pu exprimer une sensibilité étonnante.

**Nota :** en Franche-Comté il y a 5 maisons d'arrêt de petite capacité (50 détenus) dans des locaux de la fin du 19e siècle et une grande maison d'arrêt avec un quartier mineur à Besançon.

l'ensemble des élèves ayant fréquenté une classe d'accueil permet de faciliter les diagnostics et mises en œuvre de l'accompagnement personnalisé en lycée ou des PPRE en collège. Des actions sont également déployées par l'Association pour l'aide à la scolarisation des Enfants Tsiganes et Jeunes en difficulté (ASET Franche-Comté) avec la mise en place de camions-école dont la finalité est promouvoir la scolarisation des enfants du voyage, en collaboration avec les familles, les écoles publiques et privées, par la transmission des savoirs de base dans le cadre de la prévention de l'illettrisme. Enfin, le CRIF Formation & Conseil, également soutenu par le Conseil général du Doubs, a été lauréat 2010 de la Fondation SNCF pour son action de lutte contre l'illettrisme en direction des gens du voyage.

### Sensibiliser le grand public au livre et à la lecture

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) soutient des d'actions en direction des publics spécifiques (personnes placées sous-main de justice, handicapés, malades hospitalisés dans la durée) au travers de Contrat « villes-lecture », la diffusion du livre et des actions de promotion de la lecture, de formation des professionnels, des actions en milieu hospitalier ainsi qu'en milieu carcéral.

Plus précisément, la DRAC et l'Agence régionale de la santé (ARS) d'une part, la DRAC et la Délégation interministérielle à la sécurité privée (DISP) d'autre part, lancent chaque année des appels à projets autour de la lecture et de l'écriture en direction des établissements hospitaliers et pénitentiaires. Ainsi, en 2011, 5 ateliers d'écriture ont été soutenus : pour le cinéma au centre hospitalier spécialisé du Jura, un atelier de lecture et d'expression théâtrale au centre de réadaptation en addictologie de Bletterans (Jura), un atelier de lecture et conte au centre hospitalier spécialisé de Saint-Rémy (Haute-Saône), un atelier d'écriture de chansons à la maison d'arrêt de Vesoul et un atelier d'écriture poétique à la maison d'arrêt de Lure.

La DRAC a développé un partenariat avec Croqu'livre, centre régional de ressources sur le livre de jeunesse qui s'est donné pour objectif de lutter contre l'exclusion et l'illettrisme par des actions qui permettent l'accès à la lecture pour tous : de la petite enfance, âge de toutes les découvertes, à l'adolescence, moment charnière de ruptures, sans oublier les professionnels. De plus, le Centre propose de courtes formations pour mieux faire connaître la création qui s'adresse aux plus jeunes dans le cadre de partenariats avec les bibliothèques départementales.

Il est à noter que l'agence de coopération entre bibliothèques, ACCOLAD, propose parfois aussi des formations sur la lecture. En 2010, elle a proposé une journée sur l'illectronisme, de même qu'elle a lancé une bibliothèque solidaire avec les Restos du cœur de Besançon. Cette action a ensuite être transférée à la bibliothèque municipale. Une action du même type est en cours de montage avec la médiathèque départementale de la Haute-Saône et un autre partenaire de l'action caritative.

Par ailleurs, d'autres structures, telles que la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente à Besançon, déploient des activités sociales : des stages d'orientation pour les jeunes, des sessions d'alphabétisation et lutte contre l'illettrisme, etc.

Enfin, de multiples activités culturelles sont également promues en Franche-Comté : des opérations de promotion de la lecture et l'écriture sur un plan pédagogique par un groupe d'animation départemental dans le Jura « maîtrise de la langue », le développement de projets avec des associations ou des partenaires privés (opération « Lire et faire Lire », par exemple), ou encore le pilotage et la promotion d'actions d'incitation à la lecture et à l'écriture dans les projets éducatifs locaux (PEL).

## 4
## UN CADRE D'ACTIONS ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le projet 2011-2014 de l'académie de Besançon intègre un volet prévention de l'illettrisme.
- L'axe 3 du Programme Opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » 2007-2013 cofinancé par le Fonds social européen (FSE), « Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations », doit favoriser le retour à l'emploi des jeunes et des adultes en difficulté ou défavorisés, notamment par des actions de lutte contre l'illettrisme.
- Le Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 de Franche-Comté finance des actions de lutte contre l'illettrisme dans son volet Emploi (« accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques »).
- Il s'agit également, au travers du Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) de mettre en place un socle commun de connaissances à tous les apprenants en mettant notamment en place des actions de lutte contre l'illettrisme.
- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) 2011-2015 veut ouvrir des formations à de nouveaux publics, notamment aux jeunes en situation d'exclusion.

# GUADELOUPE

**410 500** habitants
(données INSEE de 2011)

**0,63 %**
de la population française

« LE PARTENARIAT : UNE PRIORITÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME. »

## CHARGÉ DE MISSION RÉGIONAL DE L'ANLCI

**Georges DRUMEAUX**
Désigné à temps partiel par le Préfet de région depuis 2011, placé auprès du Rectorat.

**Rectorat**
Boulevard de l'Union - BP 480 - 97183 ABYMES
**georges.drumeaux@ac-guadeloupe.fr**
**Tél. 05 90 21 64 66**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

CIBC L2i :
**Tél. 05 90 89 33 94**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon les données de l'enquête Information et Vie Quotidienne produites par l'Insee Guadeloupe, au 1er janvier 2009 :

- 25 % des 16-65 ans sont dans une situation préoccupante face à l'écrit : 16 % présentent de graves difficultés.
- 20 % des Guadeloupéens ayant été scolarisés en Guadeloupe ou ailleurs en France sont en situation d'illettrisme et 69 % d'entre elles sont sans diplômes et 36 % sont au chômage.

En 2011, selon les données Journées Défense Citoyenneté (JDC), 20,1 % des jeunes Guadeloupéens sont repérés en situation d'illettrisme, soit 1 404 jeunes.

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN GUADELOUPE

Après la tenue des États Généraux de l'Outre-mer en 2009 la lutte contre l'illettrisme a été énoncée comme une priorité.

Face à ce défi, un chargé de mission régional de l'ANLCI a été nommé, ayant pour principale mission d'assurer la gouvernance de la Charte de partenariat et d'actions pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Il doit, entre autres assurer le suivi et l'évaluation des actions inscrites dans la Charte, démultiplier les occasions et les lieux d'information sur l'illettrisme, accompagner le repérage des publics, sensibiliser les acteurs sur la lutte contre l'illettrisme et leur apporter un appui méthodologique, et identifier et mutualiser les bonnes pratiques de repérage et de prise en charge des personnes en situation d'illettrisme.

Son rôle de coordination entre partenaires aux niveaux régional, départemental et local est central. Il assure en effet, d'une part, l'animation interministérielle de l'ensemble des services déconcentrés de l'État et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme : Rectorat, Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), Direction régionale aux Affaires Culturelles (DRAC), Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Direction régionale des Services Pénitentiaires (DRSP), Bureau du Service National (BSN), Direction régionale de la protection judiciaire et de la jeunesse (DRPJJ), Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), Pôle Emploi… D'autre part, il travaille en concertation avec le Conseil régional, les acteurs départementaux et avec l'ensemble des relais territoriaux des instances membres du comité consultatif notamment ceux avec lesquels l'ANLCI a signé une convention : Caisse nationale des allocations familiales, Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ; Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) ; Ligue de l'enseignement.

Enfin, le chargé de mission participe au développement des missions et des moyens affectés au centre de ressources hébergé par le centre interministériel des bilans des compétences (CIBC). Toutefois, ce centre ne dispose pas de référent pouvant faire le lien avec la mission régionale.

2

## LA CHARTE DE PARTENARIAT ET D'ACTIONS POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

La charte, signée entre la préfecture, le Conseil régional, le Département, l'Association des Maires, le Rectorat, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et d'autres partenaires, se décline en projets annuels sur la période 2010-2015 ciblant :

- La prévention de l'illettrisme et la favorisation de l'accès à l'écrit avant la scolarisation, en cours d'enseignement et de formation (axe 1).
- Les mesures spécifiques en direction des adultes favorisant l'acquisition des compétences clés (axe 2).

Outre les objectifs généraux, chaque projet précise les publics prioritaires, les principaux axes d'intervention, les moyens des partenaires signataires, les conditions de réalisation des actions et de leur évaluation.

Les actions concernent tous les publics et doivent favoriser la transversalité des modes de collaboration entre les acteurs de façon à permettre à chacun d'avoir une vision globale de l'organisation et des problématiques que génèrent au quotidien la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Le nombre et la nature des projets identifiés à la signature de la présente charte sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte des nécessités qui pourront émerger à l'épreuve de leur mise en œuvre.

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

## Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès à l'écrit avant la scolarisation, en cours d'enseignement et de formation

La Guadeloupe dispose d'un Plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour la période 2010/2015, actualisé par le chargé de mission régional en juin 2011. Piloté par un conseil académique de la prévention, il vise d'une part, les enfants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que les élèves des collèges, sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance (CIPPA) et des lycées, Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) et le dispositif MOREA (module de représentation à l'examen par alternance) , d'autre part, les élèves des établissements faisant partie du réseau ECLAIR (Ecoles, Collèges, Lycées, Ambition, Innovation, Réussite) et enfin, les élèves en Réseau de Réussite Scolaire (RSS).

Malgré certaines faiblesses, les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui visent prioritairement les familles de catégories socioculturelles défavorisées et les enfants scolarisés à l'école maternelle et au début de l'élémentaire, ont contribué à renforcer les liens sociaux et à valoriser les compétences de ces derniers. Face à ce constat des mesures ont été prises au titre de l'année scolaire 2009/2010 afin de renforcer l'accompagnement des partenaires associatifs pour repositionner le CLAS comme un outil d'aide et d'accompagnement des familles dans leur relation avec l'école. Les Programmes de réussite éducative (PRE) visent à proposer un soutien individualisé et personnalisé à des enfants qui résident dans les quartiers prioritaires politique de la ville, repérés dès les premières années de l'école maternelle et ce, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. L'État (Acsé) y a consacré 673 240 € en 2011.

Le Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ) a, au titre de son deuxième appel à projet spécifique au DOM, retenu un axe prévention et lutte contre l'illettrisme. Il peut s'agir d'expérimentations ciblant directement les jeunes (la limite haute d'âge est fixée à 25 ans) ; la petite enfance dans le cadre d'actions de prévention très précoces, dès l'école maternelle, voire avant la scolarisation ; d'actions innovantes développées dans le cadre scolaire et périscolaire pour faciliter la maîtrise de la langue française ; de programmes d'entraînement structurés visant la maîtrise de l'oral et de la lecture, de démarches prenant appui sur la langue maternelle des enfants pour améliorer leur maîtrise de la langue française de scolarisation.

Des actions destinées aux enfants de maternelle en vue d'anticiper et de prévenir les situations d'illettrisme chez les enfants de moins de 4 ans, d'une part, et de prévenir l'illettrisme à l'école maternelle en réseaux de réussite scolaire (RRS), d'autre part, seront menées par le rectorat. Les jeunes adultes en difficulté bénéficient du dispositif LEO (Lire, Ecrire, Orienter) dans le cadre de l'École de la seconde chance porté par le Conseil régional. Des outils sont mis à disposition du jeune pour qu'il devienne acteur de sa formation, se resocialise et sécurise son projet professionnel individualisé. Début 2012, 30 stagiaires répartis sur deux sites étaient concernés.

Dans le cadre de l'expérimentation de la maîtrise des Compétences de Base des Apprentis (CBA), l'ANLCI a confié au Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) de Guadeloupe l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'expérimentation : « Maîtrise des compétences de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis » à laquelle ont participé trois centres de formation des apprentis (CFA). L'expérimentation menée a pour but de proposer des solutions concrètes pour sécuriser les parcours de formation de ces apprentis en identifiant des solutions qui marchent ainsi que les clés de réussite et de transférabilité, en les analysant afin d'en proposer à terme la généralisation, tout en prenant appui sur des pratiques et outils déjà existants.

ZOOM

### LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET SURDITÉ

Cette action qui a débuté en décembre 2011 s'adresse à des personnes sourdes ou malentendantes, reconnues travailleurs handicapés, entre 18 et 40 ans et inscrits à Pôle Emploi. Elle est portée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, Pôle Emploi, deux fondations, les collectivités territoriales et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de Cohésion Sociale.

L'action vise à lutter contre l'exclusion des personnes handicapées résultant d'un manque de structures adaptées à leur handicap. Il s'agit de leur redonner le goût et l'envie d'apprendre et de se retrouver dans un groupe avec un lien social fort dans la communauté sourde.

L'objectif de cette action est de changer le regard sur la surdité et de permettre à ce groupe de sourds et de malentendants de se réinsérer progressivement dans la société avec de nouveaux objectifs sociaux et professionnels et acquérir une autonomie dans la vie quotidienne grâce à l'acquisition des compétences de base.

## Mesures spécifiques en direction des adultes favorisant l'acquisition des compétences clés

Les publics avec un bas niveau de qualification sont ciblés au travers du dispositif Compétences Clés porté par la DIECCTE, déployé au travers de conventions passées avec différents prescripteurs (Pôle Emploi - ADI…) et mis en œuvre par 11 prestataires sur 2 ans. Ce dispositif se substitue aux dispositifs anciens Illettrisme, l'objectif étant de permettre aux bénéficiaires d'acquérir les connaissances manquantes dans le cadre d'un parcours professionnel individualisé. Début 2012, la DIECCTE enregistrait 1970 prescriptions, dont 73 % de demandeurs d'emploi, et 970 entrées en formation.

S'agissant des salariés, le dispositif « 1001 lettres », porté par OPCALIA, vise à développer les compétences de base des salariés en situation d'illettrisme et à apporter une réponse pratique à la préoccupation de l'entreprise. Bâti autour de la situation de travail, il facilite le lien entre la formation et le vécu professionnel. En 2011-2012, 49 salariés ont bénéficié du dispositif. Le Fonds Assurance Formation Salariés Exploitations Agricoles (FAFSEA) a également déployé des actions en direction d'une centaine de salariés au travers de plusieurs modules de 200 heures.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'ANLCI, AGEFOS PME et ses entreprises adhérentes, la DIECCTE et des organismes de formation, des actions sont menées dans 9 entreprises auprès de 65 salariés de niveau IV et infra repérés en situation d'illettrisme pour améliorer leurs compétences. Il s'agit de faciliter le repérage des situations d'illettrisme, d'impliquer le salarié dans une formation illettrisme clairement reliée à l'activité professionnelle pour pouvoir susciter l'envie d'y adhérer, de la suivre et de valoriser leurs compétences.

Le public des détenus est également bénéficiaire d'actions de repérage soutenues par la DIECCTE, l'Agence départementale d'Insertion et la Fédération des Œuvres Laïques (FOLG), des actions ciblent des publics fragilisés, avec un bas niveau de qualification (niveau V ou V bis) et sans aucun niveau de qualification, des bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi afin de les diriger vers la formation adéquate.

Former des candidats à une démarche VAE repérés en situation d'illettrisme pour qu'ils soient capables d'analyser, puis de « mettre en mots », leur activité professionnelle, telle est l'ambition du GIP DAIFI en partenariat avec DAVA (Centre de validation des acquis), les OPCA et/ou entre les GRETA et OPCA.

Enfin, des actions de réinsertion sociale et professionnelle sont menées en direction du public sourd ou malentendant, reconnu travailleur handicapé par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et inscrit au Pôle Emploi en partenariat avec le Conseil régional et le Conseil général. L'objectif est de redonner à ce public le goût d'apprendre et d'acquérir une certaine autonomie dans leur vie quotidienne.

## Actions de sensibilisation auprès des acteurs du champ de la lutte et de la prévention de l'illettrisme

Outre ces deux axes inscrits dans la Charte régionale, et en tant que corollaires des actions qui les composent, des actions de sensibilisation auprès des acteurs du champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme sont menées en Guadeloupe.

L'ensemble du réseau des missions locales est formé au repérage des situations d'illettrisme. Afin d'augmenter la capacité d'accueil et de systématiser le repérage, il s'agit pour ces dernières de sensibiliser et professionnaliser leurs chargés d'accueil. De plus, les missions locales s'emploient à inciter les jeunes en situation d'illettrisme à se former en évaluant leurs besoins de formation et en élaborant des parcours de formation.

En 2010, dans le cadre de la déclinaison de l'accord-cadre signé entre l'ANLCI et Pôle Emploi 22 référents de Pôle Emploi ont été formés afin de démultiplier sur leur site d'origine des actions de repérage systématique du public en situation d'illettrisme, dans le cadre d'un partenariat entre la DIECCTE et le GIP DAIFI. Au final, un réseau de correspondants sur l'ensemble de la région (11 agences) a pu être mis en place.

Des élus, directions générales des services, directions des ressources humaines, cadres dirigeants des collectivités territoriales, et de proximité (tous services, et autres établissements publics) sont sensibilisés et accompagnés - à la demande - à la problématique de l'illettrisme par la Délégation Guadeloupe du CNFPT en partenariat avec l'Association des Maires de Guadeloupe, l'association et réseaux professionnels (DRH, DGS…) et les organismes de formation désignés. Les objectifs à terme sont de pouvoir désigner des référents illettrisme dans les collectivités et les inscrire aux actions de formation d'accompagnement des personnes en difficulté.

Enfin, les opérateurs des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et le Plan régional pour l'emploi (PRE) seront sensibilisés sur les enjeux de la lutte contre l'illettrisme, le repérage des difficultés de lecture, la nécessité d'améliorer l'information des intervenants ainsi que leur capacité à prendre en charge ce type de public.

## 4 UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- La Charte s'inscrit en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) relatif au développement de l'apprentissage 2011-2015 dans son objectif de renforcement de l'apprentissage en Guadeloupe.
- Le Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 intègre des actions de formation (apprentissage des savoirs de base), d'accompagnement (repérage et orientation, soutien aux centres ressources, soutien à l'animation du réseau des acteurs de lutte contre l'Illettrisme - LCI) et d'actions de portée générale (colloques, outils d'information, conception d'outils pédagogiques) visant à la maîtrise des savoirs de base.
- En cohérence avec la Charte, le Projet de Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF) 2011-2015 prévoit une plus grande coordination des actions de chacun au sein d'un comité permettant de piloter une politique régionale ambitieuse de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

# GUYANE

**236 250** habitants
(données INSEE de 2011)

**0,36 %**
de la population française

« RASSEMBLER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE STRATÉGIE COMMUNE. »

## CHARGÉ DE MISSION RÉGIONAL DE L'ANLCI

**Raymond HORTH, Préfecture,**
**Avec l'appui de Florence FOURY**

Désigné par le Préfet de région depuis 2001, placé auprès du Directeur des collectivités locales et des affaires juridiques. Il est appuyé sur le plan opérationnel par Florence FOURY, coordinatrice du programme PREFOB et responsable du CRI.

32 bis, rue Lieutenant Becker BP 296
97324 CAYENNE Cedex
**kaleda-florence@orange.fr**
**Tél. 05 94 39 04 41**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site de KALEDA :
**www.prefobguyane.org**
**Tél. 05 94 31 83 68**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Le Cadre commun de travail PREFOB présente le diagnostic suivant :

- 30 % de la population totale est étrangère et non francophone.
- 70 % des jeunes de moins de 25 ans sont sans diplôme.
- 46 % des demandeurs d'emploi sont de niveau VI.
- En 2011, 28,7 % des jeunes sont repérés en situation d'illettrisme, soit 915 jeunes, la moyenne nationale étant de 4,8 % (données JDC).

L'extension pour la Guyane de l'enquête IVQ pour l'INSEE a été mise en œuvre en 2001-2012.

1

# RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN GUYANE

Le Centre ressources KALEDA assure la gestion administrative de la mission régionale.

La mission régionale de l'ANLCI et la Coordination pédagogique et technique du programme réalisent une action conjointe. Ensemble, ils assurent la coordination technique et pédagogique, et l'animation institutionnelle du pilotage du PREFOB.

Le centre de ressources régional est l'instance d'animation technique et pédagogique du PREFOB Guyane auprès des acteurs.
Il met en place des groupes de travail et organise des journées de rencontre, accompagne et anime les différents réseaux d'acteurs et intervient en appui technique auprès des groupes techniques de pilotage.
Il organise des formations pour les acteurs de la mise en œuvre et accompagne la mutualisation et le partage de productions pédagogiques.
Il met à disposition des fonds documentaires appropriés et diffuse toute information pertinente auprès des acteurs du programme (site internet, bulletin régional...). Il participe à la démarche d'évaluation du programme et mène des études qui permettent d'approfondir, de formaliser ou de diffuser des axes de travail propre au PREFOB Guyane.
Il anime également le réseau des usagers (blog, groupe de travail, enquêtes sur les formations…).

Ses actions ciblent les commanditaires et institutionnels, les directeurs et le personnel des organismes de formation, les intervenants bénévoles et salariés des associations, les personnels des services et institutions membres des réseaux locaux et de manière plus large le grand public.

Un comité de pilotage a été mis en place, assurant la concertation et la coordination des partenaires institutionnels qui commanditent, financent et orientent le PREFOB, institutions signataires du programme. Cette instance a été créée dans un souci de surcroît d'efficacité du programme. Il assure le pilotage d'ensemble, l'évaluation et le contrôle des trois dispositifs qui composent le programme. Le comité dispose d'organes opérationnels, manifestation concrète et quotidienne du partenariat institutionnel. Ces deux groupes techniques de pilotage réunissent les principales institutions concernées par les problématiques de l'éducation et la formation de base et sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des trois dispositifs du programme « travailler et apprendre », « savoirs et cultures » et « apprendre en zone rurale ».
La mission régionale et le centre régional de ressources travaillent en étroite collaboration avec ces instances, dans un souci de cohérence et d'harmonisation des pratiques.

2

## LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Pour agir contre l'illettrisme en Guyane, le choix d'une politique partenariale et concertée entre l'État et les collectivités s'est imposé dès 1995, donnant lieu au Dispositif Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (DPLI). Dans la continuité des actions entreprises depuis, les partenaires ont mené un travail de réflexion, d'analyse et de consultation qui a abouti à la création du Programme Régional d'Éducation et de Formation de Base (PREFOB) 2007-2013, comportant quatre grands objectifs stratégiques : permettre l'accès de tous à l'éducation de base, participer à la construction de la cohésion sociale, augmenter le niveau d'information, d'éducation, de qualification de la population pour favoriser le développement économique, social et culturel du territoire.

Le programme se structure autour de trois dispositifs : « savoirs et cultures », « travailler et apprendre » et « apprendre en zone rurale ». Ce programme donne lieu à l'intégration de nouveaux partenaires : Direction de la Santé et du Développement Social, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Direction Régionale des Affaires Culture, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et OPCA/Entreprises.

Le PREFOB est le pilier du plan triennal de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2011-2013. Dans le cadre de ce plan, la Région a mis l'accent sur la prévention. Il s'articule autour de trois axes :

- Diagnostic et gouvernance.
- Prévention de l'illettrisme.
- Favoriser l'acquisition des compétences de base pour les adultes en emploi ou en insertion.

**Les signataires du plan :** l'État (Préfecture, Rectorat, Direction régionale de Pôle Emploi), l'Agence départementale d'Insertion, le Conseil Régional, le Conseil Général, la délégation régionale du Centre national de la fonction publique territoriale, l'AGEFOS PME Guyane, CONSTRUCTYS, l'AGEFIPH.

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

## Diagnostic et gouvernance

Les actions menées dans ce cadre visent à dénombrer et caractériser l'illettrisme. La principale action concerne l'enquête statistique par sondage de l'INSEE menée en 2011-2012 dont les résultats seront publiés courant 2013.

L'objectif de cet axe de travail est la connaissance du niveau des compétences de la population, mais également des facteurs socio-économiques explicatifs de ces niveaux de compétences et de leur lien avec l'insertion sur le marché du travail.
Ce travail devrait permettre de consolider une base pour la définition et l'orientation des politiques publiques.

## Prévention

Le Rectorat a mis en œuvre différents dispositifs afin de répondre aux difficultés spécifiques des élèves et des établissements. Le dispositif ECLAIR (École Collège Lycée Ambition Innovation Réussite) vise à améliorer la prise en charge des élèves en difficulté sociale et scolaire. En 2011, 13 collèges et 70 écoles ont bénéficié de ce dispositif.

Le Rectorat soutient également des structures d'accueil spécifique (CLIN, CLA-NSA, CLAD, CLA) pour favoriser l'intégration des élèves non francophones ou en situation de difficulté scolaire et des expériences dans les circonscriptions pour l'apprentissage et la maîtrise de la langue française (MALE, Classes bilingue, Classes passerelles, la CLE du savoir en collège). Il a relancé l'ONS (Observatoire de la Non Scolarisation) et veille à la production d'outils pédagogiques locaux et de méthodes de lecture pour aider à l'apprentissage de la langue et l'entrée dans l'écrit (Langage en fête, A toi la parole, Tiki 1 et Tiki 2). Il met également en place des formations auprès des enseignants au niveau académique (GFA 1 et 2 – Groupe de Formateurs académiques).

Deux opérations en faveur de la petite enfance sont menées sur le territoire : « Tous les bébés aiment les livres », promotion de l'alphabétisation comme une part normale des premiers soins pédiatriques et « Rendez-vous LECTURE en PMI », organisation d'animations de lecture pour les petits et leurs parents dans les salles d'attente des Permanences maternelles et infantiles du département.

D'autres actions sont également menées pour permettre la socialisation en milieu francophone des enfants de 2 et 3 ans, au travers d'activités d'éveil et de découverte, pour faciliter l'accès aux livres et aux jeux des enfants et de familles défavorisées et préparer leur entrée à l'école. De plus, une cartographie de la scolarisation des enfants de 3 ans est en cours d'élaboration pour rendre compte des efforts réalisés dans la matière.

Des activités éducatives familiales sont mises en place en Guyane, avec l'organisation d'animations régulières livres et lecture dans les quartiers prioritaires des trois communes de l'Ile de Cayenne pour contribuer à la découverte de la lecture sous toutes ses formes. C'est également le cas d'actions de découverte des pratiques de lecture et d'écriture, et l'extension des dispositifs de l'Éducation nationale en faveur des élèves en difficulté (Ecoles de la réussite, le guichet unique du CASNAV, Dispositif « Intervenants en langue maternelle »).

ZOOM

### FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE

Cette action s'adresse à des adultes apprenants inscrits dans les programmes de formation permanente du PREFOB.

Des activités d'expression écrite et orale et de découverte des NTIC sont proposées aux apprenants sur des thématiques touchant à la valorisation, à la conservation et à la transmission du patrimoine culturel immatériel : les savoir-faire traditionnels, les rituels, les langues, etc.

Elle vise à la familiarisation avec la notion de patrimoine, elle permet de présenter, expliquer et de transmettre des connaissances, et favorise l'utilisation de l'écrit, du français, de l'audio-visuel, d'internet… dans un objectif de valorisation de ces compétences ou connaissances.

Ces actions, qui s'installent dans une durée de 3 à 6 mois, ont un impact particulier sur l'implication et la motivation des apprenants car ce thème est très fortement porteur de sens. De plus, la formalisation des connaissances et leur présentation en vue de leur transmission est un exercice très structurant et efficace pour le transfert des acquis de la formation.

## Favoriser l'acquisition des compétences de base pour les adultes en emploi ou en insertion

Depuis 1996, l'offre de formation professionnelle des adultes sur les savoirs de base est cohérente sur l'ensemble du territoire. En moyenne 1300 personnes par an suivent ces formations. Les bénéficiaires sont les personnes inscrites dans les cellules d'accueil et d'orientation de type Pôle Emploi, mission locale régionale ou agence départementale d'insertion. Toutefois, l'offre demeure en deçà de la demande. En 2005, 1000 personnes étaient en liste d'attente et il existe peu d'actions dans les communes rurales et enclavées.

Le dispositif « Travailler & Apprendre » propose une offre permanente de formation de base aux travailleurs et aux entreprises de Guyane. Il vise le développement économique au travers des mesures en faveur des publics en emploi, salariés, demandeurs d'emploi ou jeunes apprentis. Ce dispositif promeut la formation tout au long de la vie, l'accès à tous à une formation de base et l'augmentation générale du niveau de qualification des travailleurs. Dans ce cadre, des Unités de Formation de base en milieu de travail (UFB) ont été mises en place proposant une offre permanente de formation de base aux travailleurs et aux entreprises de Guyane. Ces Unités répondent aux demandes de formation en mettant en place le cadre nécessaire et adapté à un accompagnement pédagogique de qualité et établissent des programmes de formation personnalisés des usagers du dispositif. Différentes modalités de formation sont proposées : dans un centre, sur le site de l'entreprise ou à distance. Les UFB sont désormais connues par les acteurs économiques et les entreprises. Ce dispositif s'est vu notamment dynamisé par l'implication des Pôles Locaux d'Animation et des OPCA.

Le dispositif « Savoirs & Cultures » propose des activités de formation et d'animation en lien avec l'environnement et la vie quotidienne des personnes souhaitant acquérir ou développer des savoirs et des compétences de base, contribuant au développement social et culturel de la Guyane. Ces actions concernent le secteur de la formation des adultes, de la formation continue, de l'accès aux biens culturels, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation à la santé et à l'environnement. Ce dispositif est mis en œuvre à travers les réseaux locaux d'éducation de base et les centres interculturels d'éducation de base (CICEB).

Le dispositif « Apprendre en zone rurale » propose de façon permanente des activités de formation et d'animation en lien avec la vie locale du village, contribuant au développement local par une prise en compte des différents territoires.

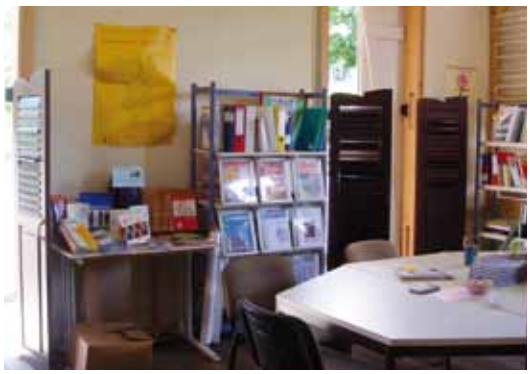

## 4 UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- La lutte contre l'illettrisme est inscrite dans le cadre du CPER 2007-2012, Projet n° 9 « Adapter et améliorer les capacités du travail humain ». Cet engagement renouvelé permet d'ouvrir une période plus ambitieuse, visant à coordonner davantage les dispositifs et les actions, en privilégiant une vision élargie des champs d'intervention pour répondre qualitativement et quantitativement aux besoins particuliers de la population guyanaise.
- La lutte contre l'illettrisme a été énoncée comme une des priorités du conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM). L'objectif de diviser de moitié en 5 ans l'écart entre l'outre-mer et la métropole en matière d'illettrisme a été fixé. Les axes d'intervention et les actions déclinées dans la mesure VII-3 du CIOM, renforcent et complètent le PREFOB Guyane, notamment en affichant clairement l'importance des actions de prévention de l'illettrisme.
- Le CUCS de Cayenne priorise son intervention, en lien également avec les orientations de l'État, sur la Réussite Educative et la lutte contre l'illettrisme. Il encourage les actions suivantes :
  - // Le renforcement des actions menant à l'acquisition des savoirs (ERE, CLAS).
  - // L'amélioration de l'offre éducative durant les temps libres de l'enfant (CEL, ASAA).
  - // Le confortement de la fonction parentale.

# HAUTE-NORMANDIE

**1,84** million d'habitants
(données INSEE de 2011)

**2,83 %**
de la population française

SEINE-MARITIME
EURE

« LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL. »

## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Catherine BELMANS**
Désignée à temps partiel par le Préfet de région depuis 2010 placée auprès du SGAR.

**SGAR**
7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN Cedex
**catherine.belmans@haute-normandie.pref.gouv.fr**
**Tél. 02 32 76 54 73 - Fax : 02 32 76 51 35**

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du CREFOR :
**www.crefor-hn.fr**
**Tél. 02 32 18 49 30**

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Seules les données issues des évaluations des Journées Défense Citoyenneté (JDC) de 2009-2010 permettent de quantifier la situation de l'illettrisme en Haute-Normandie. La Haute-Normandie a bénéficié d'une extension régionale de l'enquête nationale Information et Vie Quotidienne reconduite en 2012. Une analyse approfondie à partir des données régionales sera proposée par l'INSEE, l'ANLCI et le CREFOR en 2013.

- En 2011, 4,6 % des jeunes sont repérés comme étant en grande difficulté de lecture (données JDC), soit 947 jeunes.
- Selon des données du Rectorat de Rouen pour 2004 :
  // 62,5 % des élèves de 6ème réussissent les évaluations en français (64,7 % au niveau national).
  // 60,5 % des élèves de 6ème réussissent les évaluations en mathématiques (64,3 % au niveau national).

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN HAUTE-NORMANDIE

La gestion administrative de la mission régionale est assurée dans son ensemble par la chargée de mission régionale placée au sein du SGAR.

La chargée de mission régionale de l'ANLCI a pour mission la création et l'animation du réseau d'acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Elle facilite les collaborations, les échanges d'information et des pratiques. Cette dynamique impulsée cherche à créer de la valeur ajoutée à partir des actions existantes sur le territoire, à travers notamment la mutualisation des moyens d'intervention.

Le Pôle lutte contre l'illettrisme (PLCI), centre de ressources illettrisme en Haute-Normandie, est accueilli au sein du CREFOR (Centre de Ressources Emploi FORmation). Son fonctionnement est financé par la DIRECCTE. L'équipe du PLCI propose un accueil et assure l'information auprès de tout public. Elle apporte un appui pédagogique et technique aux acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, en diffusant des ressources documentaires et des outils d'aide à la décision. Le PLCI propose des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs pour leur professionnalisation. Il participe également à des groupes de travail interinstitutionnels et à des groupes de recherche et de réflexion au niveau régional et national avec l'ANLCI.

Différents outils ont été développés par le Pôle lutte contre l'illettrisme pour remplir ses missions :

- Deux blogs, un sur la lutte contre l'illettrisme et les compétences de base en entreprise (http://illentreprise.canalblog.com/) et un autre sur la prévention de l'illettrisme (http://illprevention.canalblog.com/).
- Une cartographie des actions de prévention et de formation (en construction dès 2012).
- Un service téléphonique, le numéro indigo « illettrisme-info service ».
- Une lettre électronique trimestrielle avec l'actualité de la lutte contre l'illettrisme au niveau régional, national, européen et international.
- Un panorama de presse bimensuel, proposant une sélection d'articles parus dans la presse nationale et régionale sur le thème de l'illettrisme.
- Une publication hebdomadaire électronique, le « Point d'Actualité » sur la formation et l'emploi, avec une rubrique consacrée aux savoirs de base.

La mission régionale de l'ANLCI et le PLCI travaillent en complémentarité. Les deux services se réunissent et échangent de manière régulière et participent aux réunions des organismes partenaires.

2

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

En 2005 est lancé le Plan d'Action Régional en Faveur de l'Éducation de Base (PAREB). Ce plan régional concerne spécifiquement l'éducation de base des enfants, des jeunes et des adultes. À travers ce document stratégique, une réponse est apportée à la priorité régionale de lutte contre les exclusions dont la lutte contre l'illettrisme est au cœur.

Programmé pour 3 ans (2005-2007), le PAREB a été prolongé jusqu'en 2009. Il s'articule autour de 4 grandes priorités :

- Stabiliser le pilotage.
- Mieux connaître les personnes.
- Développer les offres de services.
- Renforcer les ressources.

Ce premier plan régional a été défini de manière large et ambitieuse, comportant un grand nombre d'actions, rendant difficile le suivi de son ensemble et la valorisation des réalisations effectives.

**Les signataires du PAREB :** Préfecture, Rectorat, DRAC, DIRECCTE.

Un nouveau plan régional est en cours d'élaboration. Pour ce faire, une extension de l'enquête IVQ de l'INSEE a été demandée en 2011 grâce au soutien financier du Conseil régional. Dans le cadre de ce nouveau document, une ouverture à des nouveaux partenaires est souhaitée.

3

# DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

En termes de prévention, de nombreuses actions sont déployées sur le territoire impulsées notamment par les services de l'État.

L'Éducation nationale a mis en place des Cours Préparatoires (CP) à effectif réduit (10 élèves) pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux à des enfants vivant dans des milieux défavorisés. L'extension de ce dispositif a permis la création de 10 Cours Préparatoires. Ce dispositif procure également une aide aux élèves en grande difficulté par l'intervention d'assistants d'éducation.

L'Éducation nationale mène aussi des actions pour lutter contre le décrochage scolaire, à travers le développement de plateformes du décrochage scolaire et un travail ciblant les zones rurales.

La Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, intervient tout particulièrement sur le champ de l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs qui lui sont confiés, par le dispositif des classes relais en lien avec l'Éducation nationale.

D'autres dispositifs nationaux sont déclinés en région tels que les Contrats Educatifs Locaux (CEL), les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS). Ces dispositifs sont impulsés par les services de l'État en lien avec les Collectivités Territoriales et des partenaires tels que les CAF. Les directions de la cohésion sociale mènent également une action d'aide à la parentalité, tel le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

La DRAC (Direction régionale aux affaires culturelles) soutient quant à elle des actions autour du livre pour la petite enfance ou des adolescents, dans des bibliothèques de rue, des ateliers d'écriture ou autres, y compris en milieu carcéral. Elle encourage les municipalités volontaires à s'inscrire dans le dispositif Ville-lecture lancé par le Ministère de la Culture.
La prévention de l'illettrisme passe aussi en Haute-Normandie par des opérations telles que le « Festival du livre » ou « Lire à voix haute ».

Dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI, un travail a été mené autour de « la lecture comme moyen de prévention de l'illettrisme en zone rurale ». Les praticiens (animateurs, éducateurs et bibliothécaires) se sont réunis pour analyser cinq actions de prévention réalisées par des associations à vocation culturelle, qui s'appuient sur le livre et la lecture en milieu rural.

Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, le diagnostic réalisé par les différents acteurs est unanime, il y a un besoin criant en termes d'offre de formation. Nombreuses initiatives ont été menées dans ce cadre.

- Le plan régional PAREB cherche à organiser l'action partenariale des acteurs autour de deux axes de travail :
  // Axe « insertion professionnelle » avec les jeunes sous statut scolaire, les jeunes en contrat d'alternance. Il s'agit d'un travail en partenariat entre la DIRECCTE, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), Pôle Emploi, les Missions Locales, les Services Publics pour l'Emploi Local (SPEL), le Conseil régional, et les Départements.
  // Axe « parcours professionnels, et de la sécurisation ». Il s'agit d'un travail en partenariat entre la DIRECCTE, le Conseil régional, les OPCA, les partenaires sociaux, Pôle Emploi et les Maisons de l'Emploi et de la Formation. Ce travail partenarial est renforcé grâce à la déclinaison des accords-cadres signés au niveau national par l'ANLCI avec les OPCA. Un effort particulier est porté à la diffusion du référentiel Compétences clé en situation professionnelle développé par l'ANLCI. »»»

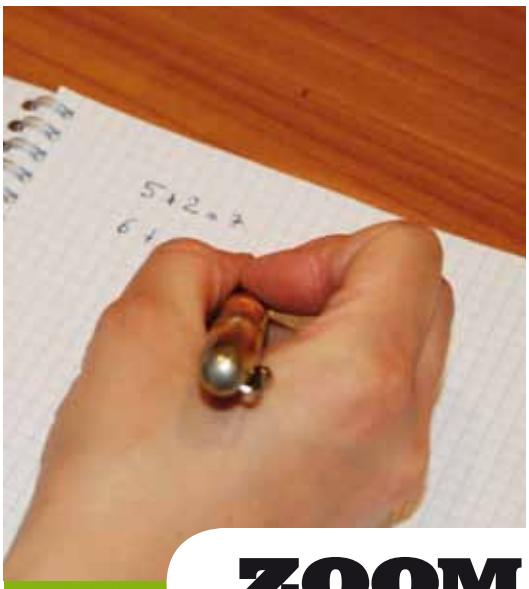

## ZOOM

### L'EXTENSION DE L'ENQUÊTE IVQ

L'extension de l'enquête Information et Vie Quotidienne 2012 de l'INSEE constitue une source précieuse d'information et de sensibilisation des partenaires leur donnant la connaissance nécessaire sur les personnes en situation d'illettrisme et permettant une meilleures prescription.
Un travail d'étude et d'approfondissement des chiffres va permettre la production d'outils d'orientation de politique publique et une campagne de communication sur les résultats auprès des partenaires institutionnels et sociaux favorisera la mise en place de réponses plus adaptées aux besoins mis en relief.

>>> La DIRECCTE a mis en place le marché Compétences clés, dispositif qui finance un ensemble de formations à destination des demandeurs d'emploi, jeunes de 16-25 ans sans emploi sortis du système scolaire, salariés en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé, attestant d'un niveau de formation inférieur ou égal à V.

Ces actions ont une durée variable entre 40 et 400 heures de formation par apprenant selon ses besoins. Une cinquantaine d'opérateurs assurent les formations des bénéficiaires de ce dispositif en Haute-Normandie. Entre novembre 2010 et décembre 2011, le dispositif a bénéficié à 3610 apprenants, dont plus de 60 % étaient des femmes et ¾ étaient âgés de plus de 25 ans. Près de 50 % du public avait un niveau de formation Vbis et VI au moment de la prescription, orientation faite pour ¾ par Pôle Emploi. Le taux d'abandons de parcours est élevé depuis le début de ce marché et pourrait être dû aux difficultés d'accès au dispositif des personnes en situation d'illettrisme.

Le Conseil régional et la DIRECCTE ont demandé au CREFOR la réalisation d'une étude sur les ruptures des contrats d'apprentissage en 2012 (enquête SIENE). Cette étude pourrait servir de base à une commande analogue pour les ruptures des parcours du marché compétences clé.

Le Conseil régional a également mis en place un dispositif de formation aux savoirs de base : « Renforcer les Savoirs de Base ». Celui-ci vise à favoriser l'entrée ou le retour à la vie active des publics concernés par l'acquisition ou le perfectionnement des savoirs de base. Cette action s'adresse aux demandeurs d'emploi en difficulté avec les savoirs de base et se décline en deux axes, « lire, écrire, compter » et « français langue étrangère ». Les formations sont dispensées par une vingtaine d'organismes de formations sur le territoire. Elles sont d'une durée de 600 heures par apprenant, dont 105 heures en entreprise.

À travers le Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), des initiatives de lutte contre l'illettrisme dans les entreprises sont financées, telles des actions de sensibilisation des entreprises ou la proposition de diagnostics.

La participation de la chargée de mission à la négociation de la convention régionale entre la DIRECCTE et Pôle Emploi a permis la prise en compte de la problématique de l'illettrisme, pour assurer une sensibilisation des conseillers Pôle Emploi autour du référentiel compétences clés en situation professionnelle élaboré par l'ANLCI, afin d'améliorer la prescription, mais également l'offre de formation des organismes de formation.

En 2010, un colloque « illettrisme et travail » a été organisé à l'initiative de la CGT, rassemblant des organisations syndicales et des comités d'entreprise. Il a été notamment abordé le lien de cette problématique avec la responsabilité sociale de l'entreprise.

La Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts s'engage dans le cadre de son Programme Régional Enseignement Agriculture (PREA), avec sa mission insertion, auprès des publics confrontés à des difficultés de savoirs de base. Elle met en œuvre des actions qui s'appuient sur son propre réseau de « pôles ressources ». Un contact a été pris à l'occasion du comité de pilotage JDC pour engager une action de sensibilisation au sein d'établissements d'enseignement agricole en 2013.

## 4
## UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le CPRDF intègre des actions en faveur de l'acquisition des savoirs de base, s'articulant avec les orientations stratégiques de la lutte contre l'illettrisme en Haute Normandie. Le diagnostic a pris en compte la dimension de l'illettrisme, préconisant la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme dans la politique régionale de formation.
- Les contrats d'objectifs signés avec les branches intègrent la lutte contre l'illettrisme dans leurs priorités d'action.